

La « nationalisation du Valais » dans l'entre-deux-guerres et ses limites

Le projet de « colonisation intérieure » face aux intérêts des industries « étrangères »

Samuel BEROUD

La période de l'entre-deux-guerres en Valais doit-elle être interprétée comme une ère de changement ou au contraire comme une époque dominée par les continuités ? Malgré la publication récente de plusieurs études explorant divers aspects de l'histoire des années 1920 et 1930, la question posée en 2002 par les historiens Gérald et Silvia Arlettaz demeure ouverte¹. Sans donner de réponse définitive, cet article contribue à cette réflexion en étudiant la réaction des élites politiques valaisannes à la transformation majeure qui marque le canton à l'orée du xx^e siècle : l'industrialisation. Il examine l'émergence de l'idée de « colonisation intérieure » visant à stabiliser socialement et politiquement le canton après la phase d'industrialisation et explique comment l'aile droite du parti conservateur et les industriels ont fait obstacle à ce projet, empêchant sa pleine réalisation durant l'entre-deux-guerres.

Combinant histoire économique et histoire politique, cette contribution vise à affiner notre compréhension des relations entre élites politiques et économiques en Valais. L'industrialisation du Valais a d'abord été le sujet de thèses de doctorat en droit et en économie dans lesquelles la dimension politique était peu développée, voire absente². Plus récemment, le processus d'industrialisation a été étudié à travers le prisme de l'histoire économique et sociale à un niveau structurel : transformation du tissu économique, évolution démographique, émergence du mouvement ouvrier, etc.³ Les études de cas plus détaillées s'intéressent particulièrement

¹ Voir à ce sujet Gérald et Silvia ARLETTAZ, « La nationalisation du Valais. 1914-1945 », dans *Histoire du Valais*, t. 3, Sion, 2002 (Annales valaisannes, 2000-2001), p. 637-712.

² Ferdinand DE TORRENTÉ, *Le développement industriel du canton du Valais*, Genève, Imprimerie J. Bertone, 1920. Marcel ZURBRIGGEN, *Le développement de l'industrie électrique en Valais*, Sion, Imprimerie Schmid, 1952. Beat KAUFMANN, *Die Entwicklung des Wallis vom Agrar- zum Industriekanton*, Zürich, Polygraphischer Verlag AG, 1965 (Staatswissenschaftliche Studien, Neue Folge, Bd. 53).

³ Gérald et Silvia ARLETTAZ, « Les étrangers et la nationalisation du Valais 1895-1945 », dans *Le Valais et les étrangers XIX^e-XX^e*, Sion, Groupe valaisan de sciences humaines, 1992, p. 63-121.

aux luttes de la « classe ouvrière » naissante contre la « bourgeoisie »⁴. Certaines recherches analysent plus finement les relations mais aussi les tensions entre les élites politiques et économiques qui forment cette « bourgeoisie ». Elles tendent toutefois à suivre une grille d'analyse marxisante selon laquelle l'Etat sert les intérêts de l'élite industrielle. La toute-puissance de l'Aluminium Industrie Aktiengesellschaft (AIAG) face à l'Etat du Valais a par exemple été soulignée par Simon Schwery, qui suggère que l'entreprise aurait « phagocyt[é] l'appareil administratif et politique » et « largement noyauté » le Grand Conseil dans les années 1910 et 1920⁵. Cette interprétation n'est pas sans rappeler la description du Valais par Frank Garbely comme le « canton Alusuisse »⁶.

Mettant en lumière l'existence d'importantes tensions au sein du parti conservateur au sujet de l'industrialisation du canton, cet article brosse un portrait plus nuancé des relations entre les élites politiques et industrielles en Valais. Il souligne l'émergence d'un mouvement conservateur « progressiste » dont les intérêts s'opposent à ceux de l'industrie et des grandes familles valaisannes. Ce mouvement, dont la figure la plus visible est Maurice Troillet, promeut une politique de modernisation du canton et de soutien actif à l'agriculture. L'objectif de cette « colonisation intérieure » est de minimiser l'impact des transformations structurelles résultant de l'implantation d'industries « étrangères » dans le canton. Conseiller d'Etat entre 1913 et 1953, Troillet est généralement dépeint comme un visionnaire dont les réalisations nombreuses ont profondément marqué l'histoire du Valais⁷. Cet article questionne cette lecture héroïque en montrant que les progressistes – et Troillet personnellement – subissent des revers importants sur deux questions centrales pour comprendre le rapport de force entre Etat et industrie : la fiscalité et la pollution. La période allant de la Première Guerre mondiale au milieu des années 1920 est une période de lutte politique intense autour de l'imposition en Suisse⁸ et le Valais ne fait pas exception. Majoritaires au gouvernement à partir de 1920, les progressistes souhaitent éponger les dettes et augmenter les ressources de l'Etat par le biais d'une augmentation de la fiscalité directe des entreprises. L'échec de la réforme fiscale, débattue sans succès jusqu'en 1925, va créer un obstacle majeur à la réalisation des projets de Troillet. Poursuivant les recherches récentes sur l'histoire environnementale dans l'arc alpin, cet article montre que le gouvernement valaisan ne parvient pas non plus à imposer son autorité face à l'industrie en matière de pollution. L'épreuve de force entre Troillet et l'AIAG au début des

⁴ Claude ABBET, *Les débuts du mouvement syndicaliste libre et de la protection ouvrière en Valais (1900-1928)*, Fribourg, Université de Fribourg, 1977. Sophie PAVILLON, « Les ouvriers en Valais, entre 'révolution industrielle' et 'révolution conservatrice' », dans *Annales valaisannes*, 1998, p. 149-170. Christian SCHIESS, « La bourgeoisie valaisanne face à la grève générale de 1918 : répression et paternalisme », dans *Vallesia*, 72 (2017), p. 311-362.

⁵ Simon SCHWERY, « Silence et combats autour des émanations nocives des usines de l'AIAG à Chippis (1908-1930) », dans *Annales valaisannes*, 2007, p. 197-200.

⁶ Frank GARBELY, « Valais : Le canton Alusuisse », dans *Alusuisse, 1888-1988*, Tobias BAUER *et al.* (dir.), Lausanne, Editions d'en bas, 1989.

⁷ Voir par exemple Bernard TRUFFER, « Maurice Troillet », dans *Dictionnaire historique de la Suisse* (14 mai 2012), [en ligne :] <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004971/2012-05-14/> (consulté le 15 septembre 2023). Sur Troillet, voir aussi André GUEX, *Le demi-siècle de Maurice Troillet*, 3 volumes, Lausanne, Payot, 1971, vol. I.

⁸ Voir les contributions dans le récent volume édité par Sébastien GUEX, Hadrien BUCLIN, *La fiscalité directe des cantons suisses. Législations et pratiques aux XIX^e et XX^e siècles / Die direkten Steuern in den Schweizer Kantonen. Gesetzgebung und Praxis im 19. und 20. Jahrhundert*, Bâle, Schwabe, 2022 (*Itinera*, 48).

années 1920 tourne court : l'idée d'un cadre légal réellement contraignant pour les entreprises est abandonnée et l'Etat retourne rapidement à la politique de « conciliation » avec les industries.

La Belle Epoque en Valais : une période de changements structurels durables

Entre la dernière décennie du XIX^e siècle et le premier conflit mondial, le Valais connaît une période de changements importants tant politiquement qu'économiquement. Si le parti conservateur bénéficie d'une position hégémonique dans la politique cantonale, la domination des grandes familles aristocratiques dans le Haut-Valais et le Valais central s'effrite, alors que le mouvement « conservateur progressiste » se renforce. Symbole de cette démocratisation politique, une nouvelle constitution demandée par pétition populaire est adoptée en 1907. Elle introduit le référendum obligatoire pour les lois de portée générale ainsi que l'initiative législative et constitutionnelle. Il faudra toutefois attendre 1920 pour que le Grand Conseil soit désigné selon un système proportionnel⁹.

En parallèle, le canton connaît une phase d'industrialisation rapide (voir tableau 1)¹⁰. Ce développement est lié à une série de découvertes scientifiques dans le domaine de l'électrochimie durant les années 1880 et 1890, ouvrant la porte à la production industrielle d'aluminium et d'acides organiques par électrolyse. Regorgeant de ressources hydrauliques permettant la production d'électricité, le canton va voir se multiplier les usines d'électrochimie et d'électrometallurgie ultramodernes. En 1897, l'entreprise Lonza est fondée pour exploiter une fabrique de carbure alimentée par une usine électrique à Gampel ; elle ouvre une seconde usine à Viège une décennie plus tard. Au même moment, la Société des usines de produits chimiques s'implante à Monthey et fabrique divers types de soudes, du chlore et divers autres produits par électrolyse. Cependant, c'est surtout la démesure de l'usine d'aluminium construite par l'AIAG à Chippis qui marque les esprits. Tirant sa puissance de la Navizence et du Rhône, détournée entre Loèche et Sierre, elle devient la plus grande usine d'aluminium d'Europe et emploie près de 2000 ouvriers durant la Première Guerre mondiale. Des usines plus modestes produisant de l'aluminium et des produits chimiques sont aussi construites à Martigny et à Vernayaz. D'autres fabriques actives dans d'autres secteurs ouvrent leurs portes durant cette période, mais elles n'ont pas l'impact économique, politique et symbolique des usines électrochimiques.

⁹ Sur l'évolution politique du Valais durant cette période, voir Michel SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940 précédé d'un résumé de l'histoire valaisanne des origines à 1798*, Sierre, Editions du Manoir, 1978, p. 207-239. Elisabeth ROUX, « L'évolution politique au tournant du siècle », dans *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, Groupe valaisan de sciences humaines, 1979, p. 229-253.

¹⁰ Sur l'industrie en Valais, voir en particulier Werner BELLWALD, Sandro GUZZI-HEEB (dir.), *Un peuple réfractaire à l'industrie ? Fabriques et ouvriers dans les montagnes valaisannes*, Lausanne, Payot, 2006.

	Nombre de fabriques	Ouvriers et employés	Ouvrières et employées	Ouvriers et employés de moins de 18 ans	Ouvriers et employés étrangers
1888	13	363	148	40	
1895	20	640	167	128	129
1901	31	989	187	120	252
1906	54	1468			
1911	78	2924	345	229	990
1916	88	3852			
1923	70	4186	359	203	492
1926	71	4774			
1929	75	5716	402	308	
1937	76	4911	326	166	216

Tableau 1. Nombre de fabriques et employés de celles-ci par catégorie en Valais. Source : Statistiques historiques de la Suisse. K.24 Personnel assujetti à la loi sur les fabriques par canton. Ces chiffres sont sous-estimés en raison du nombre important de travailleurs saisonniers, mais donnent une impression générale de la tendance.

L'industrialisation représente un choc exogène qui suscite d'immenses espoirs et des inquiétudes non moins vives dans le canton. D'un côté, elle est vue comme un moyen de sortir celui-ci de la pauvreté endémique. Bien qu'elle occupe la plus grande partie des habitants, l'agriculture ne suffit pas à couvrir les besoins du canton et la production manufacturée est très limitée. Ainsi, au tournant du siècle, la valeur des importations de matières premières, de produits agricoles et industriels du Valais est deux fois plus élevée que celle de ses exportations¹¹. La construction d'usines amène des capitaux qui manquent au canton et des perspectives professionnelles à une population tentée par le départ vers d'autres cantons ou l'étranger. A bien des égards, l'industrialisation – couplée à l'ouverture des tunnels du Simplon et du Lötschberg – confronte aussi le Valais à des forces étrangères qui questionnent son identité. La Commission de gestion du Grand Conseil témoigne ainsi en mai 1908 son inquiétude face à la perspective de voir la plaine se couvrir d'usines qui attirent une multitude d'étrangers amenant « des idées nouvelles et des théories sociales inconnues chez nous ». La Commission recommande que les autorités valaisannes veillent particulièrement à s'assurer que les transformations socioéconomiques amenées par l'industrialisation « ne porteront aucune atteinte à nos mœurs, à nos coutumes, à nos traditions et à notre sainte religion » ; il s'agit de « rester les maîtres chez nous »¹².

¹¹ [s.n.], « Commerce et industrie », dans *Gazette du Valais*, 28 juin 1904, p. 1.

¹² *Bulletin des séances du Grand Conseil* (ci-après BSGC), séance du 12 mai 1908.

La recherche historique s’est principalement intéressée à l’aspect démographique de la question. Le nombre d’étrangers passe en effet de moins de 3000 en 1888 à plus de 14 000 en 1910, soit 11.2% de la population¹³. Mais l’industrialisation représente aussi une transformation «étrangère» en raison de la provenance des capitaux. Quoiqu’elle soit officiellement établie à Gampel, la Lonza est d’abord dirigée depuis Genève avant de s’établir définitivement à Bâle. L’AIAG, dont le siège est à Neuhausen (Schaffhouse) est contrôlée par des capitalistes allemands jusqu’à la Première Guerre mondiale; les rencontres de son conseil d’administration se déroulent occasionnellement à Zurich et le plus souvent à Francfort¹⁴. Le constat est similaire dans la région de Martigny. La Société d’électrochimie et d’électrometallurgie est en mains françaises, son siège est à Paris. Un ingénieur franco-vaudois, Anthelme Boucher, est administrateur délégué pour la Suisse et un autre Vaudois, P. de Blonay, dirige l’usine de Martigny. La Société des produits azotés a son siège à Genève. L’usine d’aluminium de Martigny est la propriété d’un Italien venant d’Allemagne¹⁵. A Vernayaz, le promoteur de l’usine de carbure, Gregor Stächelin, est bâlois. A Monthey, l’usine de produits chimiques est détenue et fondée par une société lausannoise puis rachetée en 1904 par la Basler Chemische Fabrik (elle-même rachetée par la Gesellschaft für Chemische Industrie in Basel, future CIBA). Dans de rares cas, quelques Valaisans sont appelés à des fonctions importantes. Les usines Lonza ont par exemple un directeur local, Georges Lorétan, et son conseil d’administration inclut le très conservateur conseiller aux Etats de Rarogne Heinrich von Roten. L’AIAG se rapproche aussi de l’aile droite du parti conservateur en choisissant le conseiller d’Etat Charles de Preux pour prendre la direction de l’usine de Chippis en 1906 et 1909¹⁶. Toutefois, de manière générale, il ne fait guère de doute que les Valaisans sont exclus des processus décisionnels.

L’industrialisation engendre plusieurs polémiques qui renforcent les divisions préexistantes au sein du parti conservateur valaisan. Ces discussions forment le terreau dans lequel le projet politique de Maurice Troillet prend forme. Fondé en 1903, le *Nouvelliste valaisan*, proche des progressistes, se montre particulièrement hostile à l’industrialisation. Incarnation de l’immobilisme politique couplé à l’opportunisme économique des membres de l’aile droite du parti conservateur, de Preux est la cible de vives attaques. Lorsque celui-ci prédit lors de l’Exposition cantonale de 1909 que le Valais sera «probablement le canton le plus industriel de la Suisse» d’ici à deux décennies¹⁷, les progressistes rétorquent qu’il serait temps d’investir dans l’éducation afin de faciliter l’émergence d’industriels «valaisans» plutôt que de se contenter de fournir l’énergie hydraulique et la main-d’œuvre à faible coût. Le biais en faveur des études de lettres classiques et des professions libérales ne donne en effet pas aux élèves des écoles secondaires valaisannes les compétences nécessaires pour les postes à responsabilités dans les usines¹⁸. Quant à l’enseignement technique, même la *Gazette du Valais*, organe semi-officiel

¹³ G. et S. ARLETTAZ, « Les étrangers et la nationalisation du Valais 1895-1945 », p. 65.

¹⁴ Schweizerisches Wirtschaftsarchiv (SWA), PA 600 b D 2-22, « Protokolle des Verwaltungsrathes, 12. Nov. 1888 bis 27. Aug. 1908 ».

¹⁵ Dominic RUCH, « Une étonnante longévité. L’histoire d’une usine suisse d’aluminium à Martigny », dans *Cahiers d’histoire de l’aluminium*, 42-43 (2009), p. 85-107.

¹⁶ Selon la base de données des élites suisses de l’Université de Lausanne, [en ligne:] <https://www2.unil.ch/elitessuisses/> (consulté le 15 septembre 2023).

¹⁷ A. D., « A la cantine », dans *Gazette du Valais*, 7 septembre 1909, p. 2.

¹⁸ Ch[arles HAEGLER], « La Refonte courageuse », dans *Nouvelliste valaisan*, 27 mars 1909, p. 1.

du parti conservateur, reconnaît son «vide béant»¹⁹. Le gouvernement tente de répondre à ces problèmes par la réforme de l'enseignement secondaire en 1909²⁰.

La question du syndicalisme est également source de tension au sein du parti conservateur²¹. Les conservateurs traditionalistes privilégient la manière forte et vont jusqu'à envoyer l'armée contre les grévistes du Simplon. Les journaux les plus conservateurs publient fréquemment des articles dénonçant les syndicats comme les vrais exploités de la misère des travailleurs et recommandent des mesures légales pour empêcher les grèves²². Les progressistes suggèrent au contraire qu'il conviendrait d'encadrer les travailleurs par le biais de syndicats chrétiens. De Preux se voit reprocher de radicaliser les ouvriers et de faire le lit du socialisme lors du licenciement de dizaines d'ouvriers syndiqués à Chippis. Un autre débat animé porte sur la compatibilité entre industrialisation et catholicisme. Si l'évêque de Sion est invité à bénir les usines lors de leur inauguration, les entreprises industrielles en main de protestants et parfois de juifs n'en demandent pas moins des dérogations afin de travailler le dimanche. Sur ce sujet encore, le *Nouvelliste* s'attaque à de Preux, critiqué pour ne respecter ni le repos dominical ni les fêtes religieuses, convoquant même les travailleurs pour des tâches non pressantes ces jours-là²³. La *Gazette du Valais* et *L'Ami du Peuple valaisan* s'empresent de défendre de Preux «dont le dévouement à la cause catholique est indiscutable»²⁴. Englué dans les polémiques, ce dernier se retire de la direction de l'usine de Chippis à la fin de 1909.

Le Valais se retrouve confronté à une autre question qui anime l'Europe depuis déjà longtemps, celle de la compatibilité entre l'agriculture et la grande industrie. La seconde est ainsi fréquemment accusée de voler la main-d'œuvre de la première. *Le Confédéré*, organe du parti radical, réfute avec fermeté cet argument : l'industrie produit des machines et des engrais chimiques qui permettent d'améliorer les rendements agricoles et donc de nourrir une population plus nombreuse en comptant moins de travailleurs dans les champs²⁵. Quant à la *Gazette du Valais* et à *L'Ami du Peuple*, ils évoquent un scénario idyllique selon lequel les Valaisans pourraient eux-mêmes exploiter les ressources hydrauliques avec de petites industries en montagne plutôt que de les céder sous forme de concessions à des entreprises étrangères qui construisent de grandes usines en plaine. Cela permettrait d'occuper les paysans de montagne durant les mois d'hiver et d'éviter l'exode rural tout en conservant les bénéfices en mains locales²⁶. Pendant ce temps, le *Nouvelliste* réclame une politique pro-agricole et dénonce la corruption morale et physique des hommes par l'«atmosphère fiévreuse et viciée» des usines

¹⁹ La *Gazette du Valais*, trihebdomadaire, a un frère jumeau, *L'Ami du Peuple valaisan*, bihebdomadaire. Les articles des deux journaux sont hautement similaires.

²⁰ Il est à ce sujet intéressant de lire le message concernant le projet de loi sur l'enseignement secondaire dans *BSGC*, séance du 23 mars 1909.

²¹ Voir entre autres SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 220-230.

²² Voir par exemple Augustin WALZER, «Les grèves», dans *Courrier de Sierre*, 1^{er} avril 1907, p. 1; H. F., «Socialisme comparé», dans *Courrier de Sierre*, 3 janvier 1908, p. 3.

²³ [s.n.], «Chippis», dans *Nouvelliste valaisan*, 8 juin 1909, p. 3 et Ch[arles HAEGLER], «Est-ce la chasse?», dans *Nouvelliste valaisan*, 12 juin 1909, p. 1.

²⁴ Ch. DE PREUX, «Un conflit à Chippis», dans *L'Ami du Peuple valaisan*, 16 juin 1909, p. 1-2.

²⁵ D^r BONNA, «Industrie et agriculture», dans le *Confédéré*, 29 septembre 1909, p. 2.

²⁶ [s.n.], «L'Industrie à la Montagne», dans *Gazette du Valais*, 17 janvier 1903, p. 1-2; [s.n.], «La Houille Blanche», dans *L'Ami du Peuple valaisan*, 12 septembre 1906, p. 1.

qui entraîne l'érosion de la « simplicité patriarcale [*sic*] » et de la « foi robuste et profonde » de la société valaisanne²⁷.

Du fait de l'augmentation de la production des usines électrochimiques, un problème supplémentaire émerge : la pollution ou, selon la terminologie de l'époque, les « gaz délétères » et les « eaux souillées »²⁸. La production d'aluminium est particulièrement nocive ; elle entraîne l'émission de gaz fluorés qui brûlent la végétation aux alentours. Les industriels bottent en touche, suggérant qu'il pourrait s'agir d'une simple maladie. Pour s'occuper de ces problèmes, l'État favorise des procédures de conciliation entre usines et agriculteurs : chaque partie nomme un expert, puis les deux experts s'entendent sur la nomination d'un surarbitre. Ensemble, ils doivent déterminer la cause et le montant des dégâts. La commission d'experts examinant les problèmes à Martigny en 1911 ne laisse aucun doute quant à la responsabilité des industries²⁹. Toutefois, c'est Chippis qui se retrouve au centre de l'attention en raison de l'ampleur des destructions et de l'intransigeance de la direction de l'AIAG, qui refuse d'admettre ses torts et tarde à payer les indemnités aux propriétaires. En 1912, une coupe rase est réalisée sur 10 hectares de forêt mourante dans les environs de l'usine de l'AIAG³⁰. Les vignobles de la région sierroise sont également affectés. La situation est d'autant plus révoltante que l'AIAG sait que ses activités sont nuisibles puisque, comme le révèle le *Nouvelliste*, elle a dû adapter ses usines à Neuhausen à la suite d'une expertise relative à des problèmes similaires entre 1892 et 1895³¹. Par ailleurs, le *Nouvelliste* découvre que Charles de Preux, qui a été nommé préfet de Sierre après avoir quitté la direction de Chippis, touche toujours un salaire de l'AIAG³². Le doute s'installe quant aux visites d'experts qu'il organise et supervise.

La multiplication des problèmes sociaux et environnementaux liés à l'industrie alimente le débat sur l'orientation économique générale du canton dans les années qui précèdent la guerre. Le *Nouvelliste* est, toujours et encore, au cœur des attaques contre les usines. Le Valais veut-il vraiment voir se développer ces « grandes agglomérations ouvrières qui deviennent si facilement des foyers de misère ou de mouvements violents » ? Ne devrait-il pas plutôt se concentrer sur les améliorations foncières et devenir « le jardin de la Suisse » ? Alors que les tensions géopolitiques s'accroissent, la question de l'autonomie alimentaire et économique se pose. Inspiré par la théorie classique de l'impérialisme qui circule dans les milieux socialistes, le journal souligne que l'industrie est tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en matières premières et pour l'écoulement de sa production et il dénonce la surproduction industrielle comme la cause du colonialisme et de la rivalité montante entre grandes puissances³³.

²⁷ Démophile, « Debout ! », dans *Nouvelliste valaisan*, 1^{er} juillet 1909, p. 1.

²⁸ Sur cette question, voir également SCHWERY, « Silence et combats » ; Alexandre ELSIG, « Pour les ouvriers valaisans, la 'guerre du fluor' n'a pas eu lieu », dans *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, 35 (2019), p. 44-60.

²⁹ M. G., « Les gaz délétères de l'usine d'aluminium. Une expertise intéressante », dans *Nouvelliste valaisan*, 12 septembre 1911, p. 3.

³⁰ Voir AEV, 6900-1, 627/1, Protocole de la conférence du 11 mars 1958 au Buffet de la Gare à Sierre au sujet du dépérissement de la pinède de Finges.

³¹ M. G., « Les gaz délétères de l'usine d'aluminium. Une expertise intéressante ».

³² [s.n.], « Un peu d'histoire », dans *Nouvelliste valaisan*, 14 octobre 1913, p. 3.

³³ Ch[arles HAEGLER], « Trop ne vaut rien », dans *Nouvelliste valaisan*, 10 mars 1914, p. 1 ; *IDEM*, « Défendons-nous », dans *Nouvelliste valaisan*, 12 mars 1914, p. 1.

Elu au Conseil d'Etat en 1913, le jeune conservateur progressiste Maurice Troillet va mener une politique qui s'inspire de cette ligne au sein du Département de l'intérieur, qui est responsable à la fois des politiques agricole et industrielle. Les mesures d'encouragement de l'agriculture qu'il promeut ont un double mérite à ses yeux. D'une part, elles doivent assurer la stabilisation sociale du Valais en freinant la création d'une classe ouvrière déracinée et encline à adhérer au socialisme. D'autre part, elles doivent aussi consolider le pouvoir politique des conservateurs progressistes face aux conservateurs aristocrates en leur assurant un soutien populaire incontestable.

Comment noyer un poisson déjà mort ? L'Union des industriels valaisans et la pollution de l'eau

Si les milieux agricoles trouvent un défenseur énergique en la personne de Troillet, les acteurs du secteur secondaire cherchent eux aussi à protéger leurs intérêts et à peser dans les processus politiques valaisans. Fondée en 1908, l'Union valaisanne des arts et métiers peine toutefois à recruter des membres³⁴. L'Union des industriels valaisans (UIV), constituée en 1912, est en revanche une force de lobby efficace. Présidée par Contat, directeur de la verrerie de Monthey, elle compte également dans son comité de Preux, Wegener de la fabrique de cigares de Sion, Grandjean, directeur de l'usine de produits chimiques de Monthey et Fama, directeur des fabriques de conserves de Saxon. Maurice Trottet, avocat à Monthey, est nommé secrétaire³⁵. L'UIV soutiendra la création d'une Chambre de commerce en 1917, à la condition expresse que celle-ci soit indépendante de l'Etat³⁶. L'UIV forme une alliance hétéroclite dans laquelle la vieille élite incarnée par de Preux coopère avec des députés radicaux comme Trottet et Fama. Cette évolution n'est pas anodine pour le parti radical dont une autre aile cherche à s'attirer les faveurs des ouvriers. Initialement, l'UIV est un groupe de petite taille mais sa pugnacité et son insolence vis-à-vis de l'Etat sont impressionnantes. Face à elle, les limites des pouvoirs publics sont criantes. Conséquence de décennies de politique ultraconservatrice, l'Etat valaisan est sous-développé. Il ne dispose ni d'une bureaucratie forte ni de l'expertise nécessaire pour faire face aux questions complexes résultant de l'industrialisation. Les conservateurs traditionalistes qui possèdent la majorité au Conseil d'Etat sont peu enclins à moderniser l'appareil étatique comme le voudraient les progressistes et cherchent au contraire à réduire l'endettement. Quoique le rapport de force entre l'Etat et les industries ne soit pas strictement défini par leur capacité économique et financière, il est important de garder en tête l'ampleur du déséquilibre : en 1913, les dépenses totales de l'Etat du Valais se montent à 3.2 millions de francs, soit deux fois moins que le bénéfice net de l'AIAG. La valeur totale du patrimoine de l'Etat se monte à 8.5 millions alors que l'usine ultramoderne de Chippis est estimée à elle seule à 31 millions de francs.

³⁴ [s.n.], «Union valaisanne des Arts et Métiers», dans *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 11 février 1908, p. 2.

³⁵ [s.n.], «Union des industriels valaisans», dans le *Confédéré*, 3 août 1912, p. 2.

³⁶ [s.n.], «Réunion des industriels valaisans», dans *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 15 juin 1916, p. 2.

Ces déséquilibres s’observent particulièrement bien à travers le problème de la pollution des eaux. Avec la prolifération des usines électrochimiques se multiplient aussi les témoignages alarmants : les eaux des rivières et du Rhône sont temporairement colorées, ont des odeurs étranges ou charrient des bancs de poissons morts. Il est toutefois difficile de prendre les usines en flagrant délit lorsque celles-ci relâchent leurs produits dans les cours d’eau, surtout s’ils sont incolores et inodores. Les choses commencent à changer grâce à la création d’un laboratoire cantonal, requise par la loi fédérale sur le commerce des denrées alimentaires de 1909. Son directeur, Benoît Zurbriggen, n’a pas seulement à cœur de débusquer les vins coupés et les viandes avariées, il est aussi préoccupé par la qualité du poisson et des eaux. Ancien chimiste à l’usine Lonza, il connaît trop bien les pratiques douteuses des industriels et va être le principal fer de lance de l’Etat dans la lutte contre la pollution des rivières³⁷. Le résultat du prélèvement fait dans le canal de déjection de la CIBA à Monthey en 1910 est accablant. L’eau contient 0.174 g de chlore par litre, soit 9 fois le maximum prévu par la loi fédérale³⁸. Le Département des finances – responsable des eaux cantonales en raison des concessions hydrauliques et des permis de pêche – porte peu d’attention au problème. Ni le chef du Département, le conservateur haut-valaisan Hermann Seiler, ni le haut fonctionnaire responsable du dossier, de Rivaz, n’ont envie de se confronter aux industriels. Plutôt que de pousser les usines à changer leurs pratiques, ils cherchent à concilier les intérêts des divers acteurs et se contentent de mesures visant à compenser les dégâts visibles. Il est ainsi demandé aux industriels de réintroduire des alevins dans les cours d’eau.

Les signalements suspects par les pêcheurs, la police et les préfets continuent. En 1914, de nombreux poissons morts sont trouvés près de Gampel. Le phénomène se produit également en Valais central et dans le bas Rhône. La pêche est temporairement interdite dans la région de Monthey. Consultée, l’Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche suggère qu’il pourrait s’agir d’une maladie infectieuse, la furonculose³⁹. Dubitatif, le commandant de la Police cantonale questionne Zurbriggen sur l’opportunité de faire analyser les eaux résiduelles des fabriques de Viège, Gampel, Chippis, Martigny et Monthey⁴⁰. Un policier est envoyé à l’AIAG pour procéder à des prélèvements. L’opération est compliquée, car la conduite de déjection amène les rejets en profondeur dans le lit du Rhône. Malgré la dilution, le verdict du chimiste cantonal ne fait aucun doute. L’eau, fortement contaminée par les nitrites, est « impropre à l’alimentation ». Sans soutien au sein du Département des finances, Zurbriggen écrit à Maurice Troillet pour que le Conseil d’Etat prenne les mesures visant à « empêcher que l’eau du Rhône soit contaminée continuellement par les fabriques » ; il en va de la survie de la pêche dans le canton⁴¹.

D’autres pressions arrivent du canton de Vaud. Au printemps 1915, les Services industriels lausannois avertissent les autorités valaisannes qu’une vase aux

³⁷ X., « 30 ans de contrôle fédéral des denrées alimentaires 1909-1939. Aperçu historique en Valais », dans *Nouvelliste valaisan*, 31 octobre 1939, p. 5-6.

³⁸ AEV, 5350-1, 2.8.5.2, Rapport concernant la contamination des eaux du Rhône et la mort des poissons, 18 mai 1915.

³⁹ *Ibidem*, Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche au major de Preux, commandant de la Police cantonale, 9 décembre 1914.

⁴⁰ *Ibidem*, Note du major de Preux, commandant de la Police cantonale à Zurbriggen, chimiste cantonal, 24 janvier 1915.

⁴¹ *Ibidem*, D^r Zurbriggen au conseiller d’Etat M. Troillet, 7 mars 1915.

« miroitements semblables à ceux du pétrole » et à l'odeur insupportable de matière en décomposition s'accumule depuis des mois dans le barrage de Bois-Noir à hauteur de Saint-Maurice. Il semble clair que seuls « des déchets de fabrication déversés dans le fleuve » ont pu créer un tel résultat⁴². Questionnée, l'UIV rejette toute responsabilité et affirme que la vase résulte probablement de l'érosion ou des travaux de « curage des canaux ». Elle accepte l'idée d'une enquête, insistant que celle-ci devrait déboucher sur « une publication » visant à « laver de tout reproche les diverses industries du Valais » si leur culpabilité ne peut être établie⁴³. En avril, le Département des finances envoie une circulaire aux principales industries pour dénoncer la dégradation de la qualité des eaux du Rhône dont les analyses révèlent la présence de nitrites et de chlore à forte dose. Les usines répondent en chœur que leur production ne saurait être la cause de cette pollution, se disent « étonnées », jouent sur les mots en affirmant ne pas produire de « nitrates », promettent qu'elles prennent toutes les précautions pour ne rejeter aucun polluant, et s'engagent « à surveiller très strictement » les processus de production. La direction de l'AIAG va jusqu'à prétendre avoir bu l'eau de lavage de fabrication d'acide nitrique en présence du policier faisant des prélèvements dans le Rhône – ce que le rapport dudit policier contredit sans surprise⁴⁴.

Interrogé par le Grand Conseil en mai 1915 sur la mortalité des poissons, Seiler affirme qu'une partie sont morts de furonculose, l'autre de la contamination de l'eau par les déchets des usines⁴⁵. Les industriels valaisans allument des contre-feux. La Confédération, déclare l'un d'entre eux, aurait établi « de façon absolument sûre que les truites n'étaient pas atteintes de maladies provenant de détritiques nocifs d'usines »⁴⁶. Contat rapporte l'histoire abracadabrante d'un « braconnier de pêche employé d'usine qui volait le chlorure de l'usine pour empoisonner les eaux de manière à faire une pêche fructueuse »⁴⁷. Quant à l'UIV, elle proteste auprès de l'Etat pour l'absence d'étude sur son hypothèse d'une pollution du Rhône par le « curage des canaux » et réclame une « réunion contradictoire » avec le chimiste cantonal⁴⁸. Zurbriggen ne se laisse pas impressionner. Une nouvelle analyse des rejets de la Lonza en mars 1916 révèle que l'eau est « complètement contaminée » et menace la faune aquatique. Sans soutien auprès de Seiler, il avertit de nouveau Troillet que ces pollutions répétées « ne cesseront pas aussi longtemps qu'on ne forcera pas les fabriques à déverser les résidus d'une manière à ne pas nuire aux poissons »⁴⁹. La Lonza est sommée par le Conseil d'Etat d'arrêter le versement de

⁴² *Ibidem*, Direction des Services industriels de Lausanne au Conseil d'Etat du Canton du Valais, 19 avril 1915.

⁴³ *Ibidem*, Union des industriels valaisans au chef du Département des travaux publics, 26 avril 1914 [1915 en réalité].

⁴⁴ *Ibidem*, Société anonyme pour l'industrie de l'aluminium au Département des finances du Canton du Valais, 11 mai 1915; *Ibidem*, Lettre de l'agent Vaudan au commandant de la Police cantonale du Valais, [s.d.].

⁴⁵ BSGC, séance du 11 mai 1915.

⁴⁶ AEV, 5350-1, 2.8.5.2, Société anonyme pour l'industrie de l'aluminium au Département des finances du Canton du Valais, 11 mai 1915.

⁴⁷ AEV, 5350-1, 2.8.5.3, « Protocole de la conférence concernant la souillure des eaux tenue le 7 juillet 1920 à 9 h du matin à l'hôtel du Gouvernement à Sion ».

⁴⁸ AEV, 5350-1, 2.8.5.2, Union des industriels valaisans au chef du Département des finances, 11 juin 1915 et Union des industriels valaisans au chef du Département des finances, 27 septembre 1915.

⁴⁹ *Ibidem*, Zurbriggen au conseiller d'Etat M. Troillet, 20 mars 1916.

produits dangereux dans le Rhône ; elle répond deux semaines plus tard qu'elle aménagera un dépotoir sur son terrain⁵⁰. L'État s'en contente.

La question réémerge en mai 1917 lorsqu'un député s'enquiert de l'avancée de l'enquête sur la mortalité des poissons du Rhône. Une fois de plus, les députés représentant les intérêts industriels s'agacent. Fama « conteste absolument » le lien entre les activités des industries et la mortalité du poisson, qu'il attribue à la furunculose. Trottet ajoute qu'aucune étude n'a démontré l'implication des industries dans le « soi-disant dépeuplement de nos rivières ». Finalement, de Preux rappelle que l'AIAG est tenue de relâcher 500 000 alevins, comment pourrait-elle être accusée de nuire aux intérêts de la pêche ?⁵¹ Dans les mois qui suivent, un arrangement est imaginé : l'AIAG, qui cherche à se libérer de la clause de versement d'alevins dans le Rhône, propose la somme forfaitaire de 60 000 francs, dont 25 000 francs doivent servir à racheter une pisciculture de Vionnaz pour repeupler les rivières⁵².

La Première Guerre mondiale et la montée des tensions politiques autour de l'AIAG

Le premier conflit mondial modifie les rapports de force. Après une phase d'ajustement, l'industrie électrochimique et électrométallurgique bénéficie de circonstances économiques extrêmement favorables. Elle fournit non seulement des composants indispensables à l'armement mais aussi des produits de synthèse se substituant à certains produits qui ne peuvent plus être importés. Sa position se complique cependant d'un point de vue socio-politique. Les industriels font en effet face à une rancœur grandissante des ouvriers, des riverains mais aussi des élites politiques en Valais. Alors que les bénéfices explosent, les conditions de travail demeurent particulièrement pénibles et les salaires, misérables. Les problèmes de pollution affectant cultures, forêts et eaux sont toujours plus visibles et la question se pose désormais de savoir si les fumées des usines nuisent à la santé des habitants. Plus encore, l'industrie présente sur le territoire valaisan est perçue comme une ressource stratégique importante, non seulement par Berne mais aussi par Paris et Berlin, ce qui renforce l'idée que ces entreprises « étrangères » constituent un problème pour la souveraineté cantonale.

Dans un premier temps, en position minoritaire au gouvernement, Maurice Troillet évite de se confronter aux intérêts industriels. En mai 1914, la Commission de gestion du Grand Conseil s'inquiète de la multiplication des problèmes de pollution et questionne le Conseil d'Etat si des mesures ont été prises « pour protéger l'agriculture contre ces fumées nuisibles ». Troillet explique que diverses expertises sont en cours ; elles ont démontré les responsabilités des usines et sont chargées de chiffrer les dégâts. Il affirme aussi que l'AIAG s'est engagée à ajouter des « appareils fumivores » à ses cheminées. Il souligne que l'Etat n'a pas les moyens légaux d'intervenir directement dans ces dossiers mais qu'il veut bien examiner la possibilité d'une loi lui donnant ce pouvoir⁵³. Troillet n'est toutefois

⁵⁰ *Ibidem*, Elektrizitätswerk Lonza, Gampel, au président du Département des finances du Canton du Valais, 10 avril 1916.

⁵¹ BSGC, séance du 15 mai 1917.

⁵² Maurice VOUGA, « La pisciculture dans le canton du Valais », dans *Bulletin de la Murithienne*, 44 (1925), p. 19-33.

⁵³ BSGC, séance du 15 mai 1914.

pas prêt à se lancer dans un tel combat qui lui vaudrait des ennemis puissants. Cependant, le contexte de la guerre contribue à solidifier sa position pro-agricole et l'incite à se montrer de plus en plus affirmatif vis-à-vis des usines.

La guerre économique que se mènent la France et l'Allemagne a des répercussions importantes en Valais. En raison de la structure de son capital et de la composition de son conseil d'administration, l'AIAG est considérée comme une entreprise allemande par les autorités françaises, qui font saisir ses actifs en France. Les efforts pour helvétiser la compagnie n'y changeront rien : l'AIAG travaille essentiellement pour l'Allemagne et son fournisseur d'armements Krupp⁵⁴. La France cherche à entraver ses activités. Anthelme Boucher et Jacques Level, président d'Aluminium français – entreprise créée avec les actifs français de l'AIAG – veulent concessionner les eaux de la Dixence pour ralentir l'agrandissement de l'AIAG, qui détient déjà les droits sur la Borgne⁵⁵. Le cabinet d'avocats le plus puissant du canton – Evéquo, Dallèves et de Torrenté, à Sion – se retrouve pris dans la bataille. Raymond Evéquo est engagé par les Français tandis qu'Etienne Dallèves renonce à toutes ses activités, à l'exception de son siège au Grand Conseil, et devient l'avocat de l'AIAG en Valais à partir de 1917⁵⁶. La compétition qui s'engage entre les deux avocats est loin d'être anecdotique. Poids lourd du parti conservateur, Evéquo s'est rangé du côté des conservateurs progressistes et soutient Troillet. De l'autre côté, l'engagement de Dallèves par l'AIAG renforce l'alliance entre l'entreprise et les grandes familles valaisannes. L'arbre généalogique de Dallèves est en effet un condensé de noms de familles aristocrates ; nées Stockalper, ses deux grands-mères sont petites cousines⁵⁷. Se définissant lui-même comme un « homme du XVII^e siècle », Dallèves exprime ouvertement son dégoût face au pouvoir grandissant d'hommes plus progressistes et populistes au sein du parti conservateur comme Troillet.

Les recherches de Schwery ont déjà souligné les relations difficiles entre l'entreprise et la commune de Chippis. Les archives de la commune de Bramois permettent de constater que l'hostilité populaire contre l'AIAG est généralisée dans cette région. Ayant obtenu une concession sur la Borgne en 1911, l'AIAG projette de construire une usine électrique à Bramois. La commune est réticente ; les habitants craignent le danger d'accident et de pollution. Les deux parties ne trouvent pas d'accord sur le versement d'indemnités pour la construction de l'usine. La commune sait que l'entreprise est prospère et tente d'en profiter ; en face, l'AIAG ne veut faire aucune concession. Finalement, elle décide de placer l'usine sur la commune de Vex et construit un canal ramenant l'eau à la Borgne à la hauteur de Bramois, qui se voit privée d'impôts et de la redevance. Cette décision, on s'en doute, ne facilite pas les discussions relatives à la construction de deux lignes à

⁵⁴ Sur l'AIAG, voir Alain SCHWERY, *La grève de 1917 aux usines d'aluminium de Chippis : un exemple de traumatisme industriel en pays agricole*, Genève, Département d'histoire économique et sociale, Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, 1988. Voir également Peter INDERMAUR, « 'Lueur à l'horizon'. Une histoire d'Alusuisse », dans *Alusuisse, 1888-1988*, p. 27-29.

⁵⁵ Archives cantonales vaudoises, PP 658 / F 57, Dossier EOS 1935, Jean LANDRY, « Fusion EOS-Dixence », 25 mai 1936 et SWA, PA 600 b D 2-1 II, Protokoll über die Sitzung der schweizerischen Mitglieder des Verwaltungsrates vom 20. Dezember 1917 nachmittags 3 Uhr im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich.

⁵⁶ SWA, PA 600 b D 3-1 II, Protokoll der 64. Sitzung der Delegation des Verwaltungsrates, Samstag den 7. Juni 1924, vormittags 8½-1 Uhr, im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich.

⁵⁷ Association valaisanne d'études généalogiques, « Les Dallèves », dans *Bulletin*, 19 (2009) [Etienne est le frère du peintre Raphy].

haute tension connectant cette usine à Chippis. Craignant pour sa sécurité et son développement, Bramois demande que les lignes passent loin du village. Faisant face à un refus de l'entreprise, la commune se plaint auprès du Département fédéral de l'intérieur. Certains propriétaires exigent des sommes importantes en échange du terrain où seront érigés les pylônes. Soutenue par l'Inspectorat de courants forts qui juge les craintes du village infondées, l'AIAG menace de passer par la procédure fédérale d'expropriation si les propriétaires ne réduisent pas leurs demandes. Les villageois sont furieux ; l'un d'eux écrit au président de la commune pour lui demander de ne pas céder face à une compagnie détenue par des « juifs étrangers »⁵⁸.

L'éclatement de la guerre envenime encore plus les relations. Alors que les Valaisans francophones soutiennent généralement la France, l'implication de l'AIAG dans l'effort de guerre allemand en fait un ennemi. Les habitants de Bramois répondent aux pressions juridiques par des actes de destruction. A la fin de 1914, les isolateurs de la ligne en construction sont brisés à coups de pierres. Les autorités communales prétendent que des enfants sont responsables. Constatant des dégâts aux cultures lors de la construction des pylônes, le président de la commune formule une interdiction de continuer les travaux ; l'AIAG passe outre. Affirmant que l'eau communale aurait perdu de sa « richesse fertilisante », la commune exige des indemnités. Elle évoque une possible pollution de l'eau. Le chimiste cantonal n'en trouve toutefois aucun signe, ce qui n'est guère surprenant, puisque l'usine de Vex ne produit que de l'électricité. Les destructions d'isolateurs se poursuivent. En 1916, l'AIAG fait poser des affiches rappelant que la destruction d'installations électriques est un crime selon la loi fédérale ; ces affiches sont rapidement déchirées. En parallèle, une bataille d'experts s'engage pour déterminer si les travaux ont affecté le lit de la rivière et le système d'irrigation communal. Malgré deux expertises en sa défaveur, l'AIAG refuse de reconnaître sa responsabilité et propose 3000 francs d'indemnités pour régler le problème à l'amiable ; Bramois en demande 35 000. L'AIAG fait une contre-proposition de 20 000 francs couvrant tout dégât, passé et futur. Sur recommandation du Conseil d'Etat, qui constate que le trop-plein de l'usine ravine, la commune refuse et le dossier s'enlise⁵⁹.

La perception de l'AIAG comme une force étrangère ennemie se renforce au printemps 1917. Le 1^{er} mai, une bombe explose à proximité de la conduite forcée de la Navizence. On ne le sait pas encore, mais l'opération est commanditée par la France, qui cherche à paralyser l'usine de l'AIAG. Le gouvernement fédéral fait déployer l'armée à Chippis sans avoir pris la peine de consulter le Conseil d'Etat valaisan. Cette manière de faire constitue une violation de la constitution fédérale et de la souveraineté cantonale ; elle est légitimement vécue comme une humiliation par les élites politiques valaisannes. Pire, le gouvernement fédéral a agi sur demande de l'AIAG⁶⁰. Dans les semaines qui suivent, le climat social aux usines est extrêmement tendu. Les ouvriers exigent des améliorations des conditions de

⁵⁸ AEV, AC Bramois Suppl. 171, Lettre de Nantermod au président de Bramois, 17 mars 1914. L'AIAG a été fondée avec l'appui de l'entreprise allemande *Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft* (AEG). Plusieurs grands capitalistes allemands de confession juive siègent au Conseil d'administration de l'AIAG, notamment le directeur de l'AEG Emil Rathenau et ses banquiers Eugen Landau et Rudolf Sulzbach.

⁵⁹ Sur les relations entre Bramois et l'AIAG, voir AEV, AC Bramois Suppl. 171, 174, 175, 179, 181 et 182.

⁶⁰ BSGC, séance du 26 mai 1917.

travail. Troillet, qui a déjà mené une mission de conciliation entre les ouvriers et la direction de l'AIAG pour éviter la grève en 1916, n'est pas insensible aux demandes des ouvriers. Il se rend à Chippis pour tenter de concilier les vues, mais la direction ne fait aucune concession. L'approche de Troillet ne fait cependant pas l'unanimité au sein du gouvernement. Ses adversaires traditionalistes Joseph Burgener et Joseph Kuntschen soutiennent la direction de l'usine et la mobilisation de la troupe pour casser la grève puis le déploiement de la gendarmerie pour sécuriser l'usine⁶¹.

Ces approches vont continuer à s'opposer durant les mois et années qui suivent. Impressionnées non seulement par la mobilisation de Chippis mais aussi à l'arrière-plan par la révolution russe, la révolution allemande et la grève générale de novembre 1918, les forces bourgeoises valaisannes s'interrogent sur la stratégie à adopter. L'aile droite du parti conservateur préconise la manière forte pour faire face au mouvement ouvrier, notamment par le biais de la formation de gardes civiques⁶². L'homme fort du parti radical, Camille Défayes, prône une approche diamétralement opposée. Au Grand Conseil, il réclame une meilleure protection ouvrière en offrant une forme d'assurance contre le chômage, la maladie et les accidents, une politique publique de lutte contre l'insalubrité, une législation renforcée sur le temps de travail ainsi qu'une baisse de la fiscalité des travailleurs modestes. Le leader du parti radical valaisan avertit les conservateurs : le nombre d'ouvriers s'accroît et leur pouvoir dans les institutions politiques se renforcera tôt ou tard. Il s'agit donc de les accommoder afin qu'ils n'appliquent pas de politiques « propres à servir leurs intérêts de classe » dans un esprit revanchard s'ils gagnent un jour la majorité⁶³. Sa motion est aussi pensée comme un barrage à la création d'un parti socialiste valaisan, qui verra finalement le jour à la fin de l'année 1919⁶⁴.

Répondant à Défayes, Troillet esquisse une autre solution. Il ne croit pas à l'existence d'une menace prolétarienne en Valais. Certes, le nombre de travailleurs dans l'industrie et les mines a passé de 2000 en 1908 à 8000 en 1917, mais ce nombre reste faible face aux 34 000 ouvriers agricoles recensés en 1910, dont la moitié étaient également de petits propriétaires⁶⁵. Pour Troillet, l'Etat doit soutenir ce groupe social afin de s'assurer de sa loyauté politique et garantir ainsi la stabilité du canton. Il s'agit donc d'encourager le développement agricole en parallèle de l'industrialisation et de veiller à la compatibilité des deux activités. Utilisant une rhétorique similaire à celle du *Nouvelliste*, Troillet affirme au Grand Conseil que les Valaisans forment une « race vigoureuse et saine » dont le caractère peut être corrompu « par un travail trop intense et trop prolongé » dans l'« atmosphère [*sic*] viciée » des usines. Il est donc essentiel que « l'ouvrier de l'usine ne perde pas tout contact avec la terre ». La limitation de la durée de travail en usine assurerait une forme d'équilibre pour les « ouvriers-paysans » ; le travail agricole en

⁶¹ Sur la grève de Chippis, voir surtout SCHWERI, *La grève de 1917 aux usines d'aluminium de Chippis*. Voir également Benoît AYMON, *Un demi-siècle de lutte ouvrière à l'Aluminium de Chippis*, Genève, Université de Genève, 1979.

⁶² SCHIESS, « La bourgeoisie valaisanne face à la grève générale de 1918 ».

⁶³ BSGC, séance du 23 mai (matin) 1919.

⁶⁴ Sur la création du Parti socialiste valaisan, voir Matthias REYNARD, *Genèse et dix premières années d'existence du Parti socialiste valaisan (1900-1929)*, mémoire de master, Université de Lausanne, 2011. Alain CLAVIEN, « La naissance du Parti socialiste valaisan », dans *Les origines du socialisme en Suisse romande, 1880-1920*, Claude CANTINI (dir.), Lausanne, Editions d'en bas, 1988, p. 189-212.

⁶⁵ BSGC, séance du 23 mai (matin) 1919.

plein air et le contact avec la nature devraient ainsi régénérer leur santé mentale et physique⁶⁶. L'idée de Troillet est ainsi de résister au socialisme non par la répression musclée ou par l'adoption préventive d'une partie de l'agenda socialiste, mais en garantissant la viabilité de l'agriculture par le biais de diverses politiques de soutien direct : intensification et accélération de la politique d'amélioration foncière, renforcement et spécialisation de l'éducation donnée aux paysans pour accroître leur productivité, encouragement à la coopération agricole pour rationaliser la production et améliorer la rentabilité, etc. En parallèle, des mesures indirectes, comme l'amélioration des conditions de transport entre les usines et les villages, doivent aussi limiter l'urbanisation et la prolétarianisation du canton.

Un ambitieux projet commence à prendre forme : la « colonisation intérieure ». L'assainissement de la plaine du Rhône et l'utilisation rationnelle de celle-ci permettraient d'offrir un espace pour accueillir la population misérable des villages de montagne. Plutôt que de s'exiler, ces forces sociales conservatrices resteraient ainsi en Valais et garantiraient la stabilité socio-politique du canton sur la longue durée. Le concept de « colonisation intérieure » n'est pas propre au Valais. Il émerge à la fin du XIX^e siècle, particulièrement dans les empires russe et allemand et il est largement diffusé en Europe durant l'entre-deux-guerres⁶⁷. En Suisse, l'idée progresse rapidement durant la Première Guerre mondiale en raison des problèmes d'approvisionnement en nourriture⁶⁸. Une « Association suisse pour la colonisation intérieure » est fondée à Zurich en 1918. Sans surprise, le *Nouvelliste* applaudit chaleureusement l'idée : « [...] nous osons dire aux agriculteurs valaisans : l'Amérique est à vos portes ! En effet, dans cette immense plaine du Rhône qui s'étend de Brigue au bleu Léman, que d'hectares de terrains perdus pour la culture ! Que d'haciendas pourraient se créer, exploitées par nos propres colons, dans ce cadre majestueux de nos fières Alpes »⁶⁹.

A priori, les industriels semblent adhérer à cette vision. En août 1918 déjà, ils ont fondé une société afin de défricher et de cultiver cent hectares mis à disposition par le Canton. L'utilisation de machines agricoles vise à montrer au peuple valaisan que l'industrie n'est pas une menace pour l'agriculture mais qu'elle lui est au contraire utile⁷⁰. Cette opération s'apparente toutefois à une stratégie de communication alors que les litiges se multiplient autour de la question des dommages causés par les usines aux cultures, aux forêts et aux hommes. Les Archives de l'Etat du Valais ne contiennent pas de fonds permettant de se faire une idée exhaustive du problème. Les cahiers d'Henry Wuilloud, docteur en agronomie réalisant une série d'expertises à Chippis, Monthey, Viège, Gampel et Martigny

⁶⁶ *Ibidem*.

⁶⁷ Liesbeth VAN DE GRIFT, « Theories and practices of internal colonization: the cultivation of lands and people in the age of modern territoriality », dans *International Journal for History, Culture and Modernity*, 3/2 (2015), p. 139-158.

⁶⁸ Luigi LORENZETTI, « Enquêtes rurales et politiques de la montagne en Suisse, 1918-1945. Entre modernisation et idéologie ruraliste », dans *Histoire & Sociétés Rurales*, 49/1 (2018), p. 131-157. Daniel BURKHARD, « Integration through land improvement: internal colonization in Switzerland during the first part of the twentieth century », dans *International Journal for History, Culture and Modernity*, 3/2 (2015), p. 233-248. Hans-Rudolf EGLI, « Ländliche Neusiedlung in der Schweiz vom Ende des 19. Jahrhunderts bis zur Gegenwart », dans *Erdkunde*, 40/3 (1986), p. 197-207.

⁶⁹ Alf[red] D[ELAVY], « L'Amérique chez nous », dans *Nouvelliste valaisan*, 25 novembre 1919, p. 3.

⁷⁰ [s.n.], « Industrie et agriculture », dans *Feuille commerciale de Sierre et du district*, 2 août 1918, p. 1.

entre 1917 et 1920 indiquent toutefois que le problème est généralisé dans ces régions. Des «cultures autour de la fabrique fortement atteintes», des cerisiers jaunés en plein juillet, des «asperges misérables» ou encore de l'«avoine brûlée» se retrouvent ainsi à divers endroits⁷¹. Le rapport des experts évaluant les dégâts forestiers est tout aussi désolant. La forêt de la région de Sierre et Chippis est «virtuellement détruite sur une étendue considérable»; celle de Finges est sérieusement endommagée jusqu'à l'Illgraben, tout comme celles de l'entrée du Val d'Anniviers et ce, jusqu'à une altitude de 800 à 1000 mètres. Les experts notent que l'«avenir de la forêt» est «compromis» en raison de «la disparition progressive de tout le rajeunissement naturel». La demande de l'AIAG de payer «une fois pour toutes» est refusée; l'évolution de la situation devra au contraire être réévaluée et l'entreprise paiera des dédommagements annuels⁷².

Comme les travaux de Schwery l'ont déjà documenté, il apparaît de plus en plus clairement que les gaz qui s'échappent des usines nuisent non seulement aux plantes mais aussi aux animaux et aux hommes. Empoisonné par le fourrage contaminé par le fluor, le bétail de la région sierroise est affecté par une maladie qui fragilise les os. Les premiers signes apparaissent à partir de 1912 et s'aggravent avec l'augmentation de la production des usines. Le médecin du district de Sierre tire également l'alarme. Les ouvriers de l'usine semblent particulièrement sensibles à certaines maladies. Le cas le plus grave d'atteinte à la santé humaine paraît être l'Institut de Géronde – colline faisant face aux usines sur la rive opposée du Rhône – où les enfants sourds-muets et les sœurs qui s'en occupent sont affectés par divers troubles de la santé⁷³.

L'AIAG nie toute responsabilité. Malgré des bénéfices nets fantastiques – 16.6 millions en 1916, 19.3 millions en 1917 et 12.1 millions en 1918 –, elle utilise diverses stratégies pour retarder les versements demandés par les commissions d'expertises. La bataille fait rage dans la presse. Le *Nouvelliste* prend parti pour les paysans, riverains et ouvriers. Une série d'articles intitulés «La défense de la terre valaisanne» se montrent extrêmement agressifs contre l'usine, présentée comme une forme d'occupation étrangère servant des intérêts allemands et juifs. La rancune est particulièrement forte contre la protection militaire et policière dont bénéficie l'usine alors que ses fumées «ravagent la contrée et la rendent inhabitable»⁷⁴. Face au *Nouvelliste*, la *Gazette du Valais* et *L'Ami du Peuple valaisan* publient des panégyriques sur la direction de l'AIAG.

L'affirmation de Troillet et le conflit avec les industries à la sortie de la guerre

Du fait de la fin de la guerre et de la crise économique qui s'ensuit, les intérêts de l'Etat du Valais et des industries lourdes entrent en collision. D'un côté, les usines souffrent de l'effondrement de la demande en aluminium et produits chimiques entraînant la chute de leurs profits. Elles n'hésitent pas à licencier massivement. Pendant ce temps, les dépenses de l'Etat et des communes augmentent rapidement en raison des divers programmes d'investissements et de soutien à

⁷¹ AEV, Henry Wuilloud, 2013/51, 5.4.2, Expertise: inspection d'arbres et de vignes. Cahier sans nom.

⁷² AEV, AC Saint-Luc, P 1281-2, H. Badoux, R. Loretan, E. Muret à la direction de la Société pour l'industrie de l'aluminium [1^{er} mars 1919].

⁷³ SCHWERY, «Silence et combats».

⁷⁴ Le Ligeur: «La défense de la terre valaisanne», dans *Nouvelliste valaisan*, 25 mai 1918, p. 2.

l'activité économique. Alors que la morosité économique ambiante fait stagner les recettes, la dette explose (voir tableau 2).

	Dépenses courantes	Excédent/déficit courant	Dépenses hors budget nettes	Excédent de passif (dette)
1915	4 028 960	-174 115		
1916	4 054 890	37 032		
1917	4 745 173	24 480		
1918	5 913 502	-305 116	110 265	
1919	6 899 253	120 689	29 662	
1920	8 926 498	-1 022 559	179 996	?
1921	9 764 685	-1 442 921	15 273	3 017 152
1922	11 255 077	-2 557 457	67 484	6 459 307
1923	11 100 959	-1 583 361	151 404	7 774 073
1924	10 208 396	-346 268	2 514 211	10 204 553
1925	10 221 078	-102 925	583 063	10 450 541
1926	10 778 884	179 802	447 061	10 256 801
1927	9 959 793	308 900	47 556	9 615 457
1928	10 353 046	330 635	1 147 783	10 052 604
1929	12 512 703	45 687	614 108	10 241 025

Tableau 2. Etat du Valais, dépenses courantes, résultats courants de l'exercice, dépenses hors budget et dette. Source : Comptes annuels 1915-1939 et Compte rendu de la gestion financière pour l'exercice 1939.

Dans ce contexte, les entreprises cherchent à minimiser leurs dépenses alors que le Canton essaye de trouver de nouvelles recettes. L'AIAG, qui paie ses impôts en Valais sur une base forfaitaire jusqu'en 1919, exige une baisse substantielle pour 1920. Le Canton refuse. Il affirme que l'usine de Chippis contribue aux bénéfices globaux de l'AIAG à hauteur de 66% et non de 46% comme il avait été estimé jusque-là. La modification du forfait devrait donc se faire au bénéfice du Valais. L'affaire va jusqu'au Tribunal fédéral, qui coupe la poire en deux en évaluant la part de Chippis aux bénéfices de l'AIAG à 56%⁷⁵. En parallèle, l'AIAG parvient à se prémunir contre une hausse d'impôt communal en trouvant un accord avec la commune de Chippis : l'entreprise prend ferme 500 000 francs de l'emprunt de 1.1 million servant à consolider la dette flottante. En échange, elle paie un impôt forfaitaire de 100 000 francs pour 1921 puis de 125 000 francs pour les quatre années suivantes, avec option de prolongation⁷⁶.

⁷⁵ SWA, PA 600 b D 2-1 II, Protokoll der 74. Sitzung des Verwaltungsrates, Samstag den 15. Oktober 1921, nachmittags 2 Uhr 30 bis 4 Uhr 20, im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich.

⁷⁶ SWA, PA 600 b D 3-1 II, Protokoll der 35. Sitzung der Delegation, Freitag den 21. April 1922, nachmittags 2½-7 Uhr, im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich.

Le télescopage d'intérêts entre le Canton et les entreprises est accentué par l'évolution politique. Au printemps 1920, Seiler démissionne pour prendre la tête de l'empire hôtelier que sa famille a bâti à Zermatt. Les conservateurs progressistes manœuvrent pour faire élire Joseph de Chastonay aux côtés de Troillet et d'Edmond Delacoste, qui forment désormais la majorité du gouvernement face à Burgener et Kuntschen. Ils peuvent ainsi se lancer dans un programme visant à doter le canton d'infrastructures plus modernes. Ils souhaitent en particulier accélérer et renforcer les programmes d'amélioration foncière et de construction de routes pour désenclaver les vallées. La construction de nouveaux bâtiments publics est aussi planifiée. Emblèmes de la politique pro-agricole souhaitée par Troillet, deux Ecoles cantonales d'agriculture sont établies à Viège et à Château-neuf, qui accueille aussi une école ménagère. Ces divers projets requièrent d'importants capitaux, mais Seiler n'a montré aucun empressement à préparer une réforme de la fiscalité valaisanne. En attendant une réforme en profondeur pilotée par de Chastonay, le Conseil d'Etat choisit de procéder par décrets annuels pour se procurer des ressources supplémentaires. Des hausses substantielles d'impôts sont ainsi votées pour 1921. Or cette manière de faire donne le temps aux opposants à la loi fiscale en préparation de mieux s'organiser pour la couler. Le comité de l'UIV s'active notamment pour combattre les projets de hausse d'impôts sur les sociétés anonymes⁷⁷. Quant aux conservateurs traditionalistes, ils savent qu'une politique de caisses vides forcerait le gouvernement à redimensionner l'ambitieuse politique d'investissements à laquelle ils sont opposés.

Le problème de la pollution est une autre source de tension entre les industries et le gouvernement. Sur la question de l'Institut de Géronde, le gouvernement accepte les conclusions du rapport du professeur Michaud de l'Université de Lausanne – proche de l'AIAG qui finance ses recherches⁷⁸ – lequel affirme qu'il n'est pas possible d'imputer les maladies aux fumées de l'usine. Le médecin du district de Sierre présente un rapport aux conclusions opposées, mais Burgener, en charge du dossier, préfère éviter la confrontation avec l'AIAG. Il propose simplement de déplacer l'hospice de Géronde – ce qui ne se fera qu'une décennie plus tard, faute de moyens. Chargé de la question des dommages causés par les fumées aux cultures et au bétail, Troillet se montre plus incisif. Une commission de trois experts vétérinaires est nommée pour évaluer les problèmes de santé du bétail de Chippis et l'AIAG est jugée responsable. L'entreprise affirme que le rapport d'expertise tendancieux est « sans base scientifique » ; elle refuse de payer pour les dégâts. Au Grand Conseil, Troillet dénonce l'« inanité » de la position de l'AIAG, et promet que l'Etat fera « tout ce qui est possible » pour faire avancer le dossier en dépit des protestations de Dallèves⁷⁹. Deux professeurs réputés, Hector Christiani, doyen de la faculté de médecine de l'Université de Genève et directeur du Bureau cantonal d'hygiène et William Silberschmidt de l'Institut d'hygiène de l'Université de Zurich sont commissionnés pour rédiger un rapport additionnel sur la pollution au fluor autour de Chippis.

⁷⁷ [s.n.], « Le décret des finances et les traitements fixes », dans *Feuille d'Avis du District de Monthey*, 15 avril 1921, p. 3.

⁷⁸ L'AIAG fait notamment des dons au Centre anticancéreux romand dirigé par Michaud. Voir par exemple [s.n.], « Contre le cancer », dans *Feuille commerciale de Sierre et du district*, 15 janvier 1927, p. 2.

⁷⁹ BSGC, séance du 1^{er} juin 1921.

Sur la question de la pollution des eaux, de Chastonay se montre aussi plus décidé que son prédécesseur. Il apparaît que le repeuplement des cours d'eau est un travail de Sisyphe. En 1919, de nouveaux groupes de poissons morts sont observés dans les étangs autour des usines Lonza ainsi que dans le Rhône. La Lonza admet qu'elle utilise les étangs comme dépotoir mais assure que ses rejets y stagnent suffisamment longtemps pour ne plus présenter de danger lorsque leurs eaux se versent dans le Rhône. Au même moment, le gouvernement vaudois adresse une plainte à Sion. La gendarmerie vaudoise soupçonne la CIBA de déverser ses résidus dans la meunerie de Monthey. L'eau du Rhône a une « forte odeur de chlore » jusqu'au Léman et charrie « des quantités de poissons morts ». Cette situation ne peut être que le résultat de versements de chlore à l'état libre dans l'eau par la CIBA⁸⁰. Au printemps 1920, le Département des finances valaisan s'adresse au chimiste Maurice Vouga, inspecteur de la pêche sur le lac de Neuchâtel ayant notamment travaillé à la dépollution de l'Areuse. Vouga encourage l'Etat du Valais à « prendre le taureau par les cornes ». Les explications des industriels sur les causes de la pollution ne « tiennent pas debout ». Il recommande l'inspection de tous les sites industriels importants afin de formuler des demandes concrètes et précises aux industries. Une conférence réunissant le Département des finances, le chimiste cantonal, la Police cantonale, des représentants des pêcheurs et tous les principaux industriels du canton est organisée à Sion le 7 juillet 1920 pour présenter cette mesure⁸¹.

L'Etat prend toutefois des pincettes. De Rivaz ouvre ladite conférence par un rappel des différentes lois fédérales et cantonales relatives aux cours d'eau. Le haut fonctionnaire s'empresse toutefois de préciser que l'Etat ne cherche pas à « nuire d'une manière quelconque à l'industrie ou à entraver son activité ». Il tente de convaincre que l'Etat et les industries ont un intérêt commun à protéger les poissons : la pêche tient les ouvriers qui la pratiquent à l'écart des cafés, « rendez-vous des alcooliques et des nouveaux apôtres des idées subversives et malsaines ». Par ailleurs, la pêche offre une forme de nourriture bon marché alors que la forte augmentation du prix des denrées alimentaires contribue à la radicalisation des ouvriers⁸². Tout en cherchant à éviter la confrontation, Vouga se montre plus ferme. Il reconnaît que les travaux de drainage, d'endiguement et de correction, la captation des eaux pour les villes et pour la production d'électricité, les purins et les égouts publics peuvent avoir une part de responsabilité dans la disparition des poissons. Cependant, il n'y a pas de doute possible pour lui : les activités chimiques sont le principal danger pour la vie aquatique. En versant d'un coup leurs résidus dans les rivières, les usines créent des vagues mortelles capables de détruire toute vie aquatique sur plusieurs kilomètres. Même dilués, leurs résidus peuvent empoisonner les poissons de manière durable. Vouga demande de pouvoir visiter chaque usine, accompagné du chimiste cantonal et d'un membre de la Commission de la pêche afin de pouvoir prescrire des « mesures énergiques ». Les industriels jouent la carte de la coopération. Trottet se déclare d'accord avec cette manière de faire, promet de « travailler la main dans la main avec le Gouvernement au repeuplement des eaux » et assure que les industriels prendront « toutes

⁸⁰ AEV, 5350-1, 2.8.4.2, Lettre du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du Canton de Vaud au Département des finances du Canton du Valais, 26 mai 1920.

⁸¹ AEV, 5350-1, 2.8.5.3, Lettre de Maurice Vouga au chef du Département des finances du Canton du Valais, 4 mai 1920.

⁸² *Ibidem*, « Protocole de la conférence concernant la souillure des eaux tenue le 7 juillet 1920 à 9 h du matin à l'hôtel du Gouvernement à Sion ».

les mesures que le Conseil d'Etat voudra bien leur dicter». Vouga «prend acte» mais il devra vite déchanter⁸³. Pour préparer les inspections, l'Etat envoie des questionnaires aux industriels sur leurs processus de fabrication, leurs résidus, l'existence de dépotoirs, etc. Si la CIBA et la Société d'électrochimie et d'électrometallurgie de Martigny jouent globalement le jeu, les autres répondent de manière lacunaire ou invraisemblable. L'AIAG affirme n'avoir que des «résidus solides» et qu'«aucun résidu n'est évacué par le Rhône». La Lonza prétend que son seul déchet résiduaire est le lait de chaux. Quant à l'usine d'aluminium de Martigny, elle répond simplement n'avoir «aucun» résidu de fabrication⁸⁴.

Les visites sur place vont offrir un autre spectacle. Entre l'été 1920 et l'été 1921, Vouga et Zurbriggen inspectent les installations d'une vingtaine d'usines du canton. La Lonza est la première sur la liste; le rapport est accablant. A Gampel, les canalisations déversent les résidus de chaux résultant de la fabrication d'acétylène directement dans la rivière. Des «résidus de carbure, de chaux, de cyanamide, [*sic*] et des saletés de toute nature» forment «des talus de déchets qui sont certainement emportés et dissous par l'eau de pluie». Quant à l'usine de Viège, il apparaît que le marais où se déversent les égouts est trop petit pour neutraliser convenablement les acides et les bases⁸⁵. Vouga et Zurbriggen sont certains que la Lonza pourrait «être condamnée à une forte amende et à des dommages intérêts» pour infraction à la loi fédérale sur la pêche⁸⁶. Le Département des finances préfère néanmoins un arrangement à l'amiable avec les usines. Les experts recommandent une série de mesures : le nettoyage des terrains autour des usines, la construction d'une barrière entre l'usine de Gampel et la rivière, le déversement des résidus de fabrication d'acétylène dans un champ et la création de bassins de décantation. Tout en contestant la responsabilité de la pollution des eaux du Rhône, la Lonza accepte les recommandations. En juillet 1921, le Département des finances est alerté du fait que la Lonza déverserait désormais ses déchets dans le canal Schnydrigen-Viège. Par ailleurs, tous les travaux demandés ne sont pas faits. La Lonza traversant alors une crise majeure – ses usines de Thusis et Chèvres ferment puis son capital sera réduit de 26 à 9 millions en 1924⁸⁷ – le Canton renonce toutefois à la voie judiciaire contre l'entreprise.

Les visites aux usines chimiques de Monthey mènent aux mêmes blocages. L'entreprise questionne les principales recommandations que les experts formulent en 1920 pour réduire les dégâts des usines. Les prélèvements réalisés par Zurbriggen en août 1921 montrent que les eaux résiduelles contiennent des taux en chlore jusqu'à 27 fois supérieurs à la norme légale. Il est difficile de suivre précisément ce qu'il se passe ensuite, car les dossiers deviennent plus maigres et les visites moins fréquentes. L'attaque de l'ancien conseiller d'Etat Seiler durant la session du Grand Conseil de novembre 1921 contre le coût du «palace du chimiste cantonal» et sa demande de coupes budgétaires plutôt que de hausses de taxes pour les entreprises n'y est probablement pas étrangère⁸⁸. Cette attaque s'inscrit

⁸³ *Ibidem*.

⁸⁴ Voir questionnaires sous AEV, 5350-1, 2.8.4.1 et suivantes.

⁸⁵ AEV, 5350-1, 2.8.4.3, Maurice Vouga, «Expertise relative à la souillure des eaux par les résidus de la fabrique 'La Lonza' à Gampel, le 21 septembre 1920», 26 octobre 1920.

⁸⁶ *Ibidem*, Maurice Vouga et Zurbriggen, Rapport relatif à l'empoisonnement des eaux du Rhône et du Marais du Rohrfluh par les résidus de la fabrique de «La Lonza» à Viège, 4 septembre 1920.

⁸⁷ Domaine public, *Essai sur le capitalisme*, Lausanne, 1970, p. 43.

⁸⁸ BSGC, séance du 15 novembre 1921.

dans un mouvement beaucoup plus vaste de critiques contre les dépenses publiques et le programme progressiste de Troillet et ses alliés.

Le débat au Grand Conseil prend une rare intensité le 15 novembre 1921. Sous le couvert d'une interpellation sur la « politique économique et administrative » du Conseil d'Etat, Etienne Dallèves se lance dans une série d'attaques contre Maurice Troillet. Il l'accuse de gérer la banque familiale en parallèle de son mandat de conseiller d'Etat, d'être administrateur d'une société hors du canton en violation de la constitution, de nommer de hauts fonctionnaires sans mise au concours des postes et d'accorder des subventions de manière opaque. La défense de Troillet ne dissipe pas tous les doutes mais sa contre-attaque est dévastatrice. Dallèves, Troillet le rappelle, est l'avocat de l'AIAG, une entreprise qui « s'est implantée en Valais comme en pays conquis ». L'entreprise, ajoute-t-il, ne digère pas ses interventions durant les conflits qui opposaient la direction et les ouvriers durant la guerre ni que l'Etat commandite des recherches sur la toxicité des fumées. Troillet questionne ensuite si Dallèves siège au Grand Conseil en tant qu' élu du peuple ou en tant qu'avocat de l'AIAG. Dallèves dément agir pour l'AIAG et note avec amertume que « l'aristocratie disparaît » mais que « le cousinage, tant reproché à ce système, refléurit de plus belle. »⁸⁹ Craignant que la discussion ne s'envenime davantage, Evéquo propose une motion réaffirmant la confiance du Grand Conseil envers le Conseil d'Etat. Plusieurs députés étant réticents, une autre solution est trouvée pour mettre fin au lavage public de linge sale : une réunion à huis clos entre personnalités du parti conservateur est organisée l'après-midi pour discuter de ces problèmes⁹⁰.

Offensives et contre-offensives : le bras de fer entre Troillet et l'AIAG

Voyant son projet et sa propre carrière menacés, Troillet se lance dans une série d'attaques véhémentes contre ses ennemis au sein du parti. Dans un discours lors d'une grande manifestation populaire organisée par le parti conservateur à Saxon en mai 1922, il s'en prend frontalement aux membres du « groupement qui domina le pays pendant longtemps, à l'exclusion de tout contrôle, et gouverna de la façon la plus dictatoriale qui puisse se concevoir ». Les conservateurs traditionalistes ne représentent qu'une « quantité infime du corps électoral » ; ils ne sont que des « immobilistes » cherchant à « empêcher tout progrès » et à « renverser, par la calomnie, les hommes dont les initiatives les gênent ». Le flot d'attaques se poursuit : « Incapables de faire quelque chose eux-mêmes, n'ayant jamais réussi dans leurs entreprises, et ayant donné des preuves d'incapacité dans leurs fonctions, ils voudraient empêcher les autres de travailler. » Quelques jours plus tard, Troillet marque une victoire importante. La *Gazette du Valais*, que les traditionalistes utilisaient pour s'attaquer à lui, croule sous le poids des procès et cesse de paraître⁹¹. Politiquement, la stratégie de Troillet est un succès à court terme. Sa popularité est incontestable. Il sera ainsi le meilleur élu du canton lors des élections pour le Conseil national de l'automne 1922⁹².

⁸⁹ *Ibidem*, séance du 18 novembre 1921.

⁹⁰ St., « La Lessive », dans *Gazette du Valais*, 22 novembre 1921, p. 1.

⁹¹ GUEX, *Le demi-siècle de Maurice Troillet*, p. 143-144.

⁹² [s.n.], « Nouvelles locales – Suffrages nominatifs », dans *Nouvelliste valaisan*, 4 novembre 1922, p. 2.

En parallèle, Troillet hausse le ton face aux industries. En janvier 1922, le Département de l'intérieur reçoit le rapport des professeurs Christiani et Silberschmidt sur la pollution au fluor. Ces derniers ont constaté de nombreux décès prématurés parmi les animaux de laboratoire nourris avec du foin prélevé dans le village de Chippis peu après la guerre. Selon eux, il ne fait pas de doute que les gaz fluorés des usines sont la cause des défaillances osseuses des animaux de la région⁹³. L'AIAG ne lâche rien. Informée des conclusions du rapport, elle convoque une réunion avec des experts à sa solde, les professeurs Zanger, Michaud et von Mayenburg et les docteurs Ravussin et Liechti pour discuter de la stratégie à adopter et met 20 000 francs à disposition pour financer la rédaction de contre-rapports⁹⁴.

En mai 1922, Troillet expose en réunion le résultat du rapport de Christiani et Silberschmidt aux différentes parties impliquées dans le conflit de Chippis. L'AIAG refuse de se présenter à la rencontre, prétextant qu'aucune discussion ne serait possible dans un tel contexte. Sur recommandation de ses experts, l'entreprise rétorque que la maladie des animaux est certes causée par le fourrage, mais que le problème provient du manque d'engrais durant la guerre. L'hypothèse n'est guère convaincante, puisqu'elle n'explique pas le cas spécifique de Chippis. Il s'agit surtout de gagner du temps pour la rédaction des contre-rapports. Troillet s'énerve. Le Canton envoie un commandement de payer de 216 362 francs, à régler dans les huit jours, pour couvrir les dommages des agriculteurs. L'AIAG fait opposition. Il s'ensuit une lettre du Canton exigeant l'installation de filtres à fumées additionnels et l'arrêt de la production d'électrodes, processus particulièrement polluant, au 1^{er} juillet. L'AIAG rétorque que le Canton n'a pas de base légale pour cela : la loi fédérale sur les fabriques prévoit des mesures pour protéger les travailleurs et la population mais pas l'agriculture et le bétail.

Membre du conseil d'administration de l'AIAG, le conseiller national Albert-Edouard Maunoir (Genève, libéral-démocrate) discute informellement de ces problèmes en marge des sessions parlementaires fédérales à Berne. Une rencontre est ensuite organisée entre Troillet, Maunoir et le président du conseil d'administration de l'AIAG, Gustave Naville, le 29 juin 1922. Troillet explique que le rapport de Christiani et Silberschmidt ne laisse place à aucun doute sur la responsabilité de l'AIAG dans le désastre agricole de Chippis. Si l'entreprise continue d'ignorer les demandes du gouvernement, il menace de doter le Canton de lois strictes qui lui donneront le pouvoir de forcer l'usine à prendre des mesures, voire de la fermer. Pour éviter d'en arriver là, Troillet suggère une procédure de conciliation : le Canton et l'AIAG nommeraient chacun un expert, qui s'entendraient pour nommer un arbitre ; les deux parties s'engageraient à accepter le jugement final des experts, qui seraient également chargés d'évaluer le montant des dégâts. Afin de calmer les paysans, l'AIAG verserait 50 000 francs sous forme d'acompte à fonds perdu⁹⁵.

Les organes dirigeants de l'AIAG sont partagés. Naville prône l'apaisement avec Troillet. Il est prêt à accepter la conciliation, mais sans versement d'argent

⁹³ AEV, Gérard Vuffray, 1.1.1/3, [H. Christiani et Silberschmidt], « Rapport d'expertise concernant l'usine d'Aluminium de Chippis ».

⁹⁴ SWA, PA 600 b D 3-1 II, Protokoll der 32. Sitzung der Delegation des Verwaltungsrates, Freitag den 10. März 1922, vormittags 9¼-1½ Uhr, im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich.

⁹⁵ *Ibidem*, Protokoll der 37. Sitzung der Delegation des Verwaltungsrates, Donnerstag den 6. Juli 1922, vormittags 9½-12½ Uhr, im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich.

a priori, puisque cela serait un signe de reconnaissance de culpabilité. Les directeurs, soutenus par d'autres membres du conseil d'administration, favorisent la voie judiciaire en argumentant que les expériences précédentes avec les commissions de conciliation ont systématiquement défavorisé l'entreprise. Par ailleurs, les directeurs affirment que céder face à Troillet l'encouragera à se montrer toujours plus agressif. Celui-ci s'attaque à l'AIAG pour renforcer sa base électorale et il ne faut pas lui offrir un succès de prestige. Naville rétorque qu'il risqué de s'aliéner plus encore le gouvernement et la population locale sur la question de la pollution ; l'AIAG doit traiter d'autres dossiers avec le gouvernement, notamment ceux des concessions et de la fiscalité. Ses arguments ne parviennent pas à convaincre la majorité du conseil ; l'offre de Troillet est rejetée. Prétendant vouloir clore le dossier au plus vite et de manière équitable, l'AIAG propose au Canton de s'adresser directement au Tribunal fédéral. Cette approche, ajoute-t-elle, réduirait le risque de prescription et assurerait ainsi un procès juste. En réalité, il s'agit d'une stratégie visant à contourner le Tribunal cantonal valaisan, car Dallèves anticipe que celui-ci condamnera l'AIAG⁹⁶. Il s'ensuivra un procès-fleuve dans lequel Evéquo, représentant les plaignants de Chippis, fera face à son ancien partenaire Dallèves défendant l'AIAG, qui inonde le Tribunal fédéral de contre-expertises. Un accord à l'amiable, dont les conditions restent inconnues, sera finalement trouvé en mai 1929, par suite de quoi le Tribunal fédéral met fin à la procédure et divise les frais de procédure en deux⁹⁷.

L'AIAG redoute néanmoins des mesures hostiles du gouvernement valaisan au cours de 1922. Alors que la construction d'une nouvelle centrale électrique à Tourtemagne afin d'alimenter l'usine de Chippis est sur le point de commencer, le professeur zurichois Max Huber, membre du conseil d'administration, remet en question l'investissement. Est-il bien raisonnable, demande-t-il, d'investir 15 millions supplémentaires en Valais au vu des relations tendues avec le gouvernement ?⁹⁸ Les conseils dirigeants décident de poursuivre les démarches. Il est souligné que l'AIAG a surtout des problèmes avec Troillet et non avec l'ensemble du gouvernement. De nouveaux investissements dans une usine électrique – non polluante – seraient au contraire de nature à améliorer les relations. L'entreprise décide de créer une société séparée, qu'elle posséderait cependant intégralement, pour construire et exploiter la nouvelle usine électrique. Cette solution a deux avantages. D'abord, elle permet de minimiser le montant d'impôt payé en faisant de Neuhausen le siège de la holding détenant la nouvelle entreprise. Ensuite, elle permet de renforcer les liens avec les élites valaisannes en cooptant certaines personnalités dans les conseils de la nouvelle compagnie⁹⁹.

Les propositions de l'Etat valaisan affectant les intérêts industriels vont toutefois se multiplier en 1922-1923, entraînant une forte réaction de ces derniers. A la recherche de rentrées fiscales, le Département des finances présente en automne 1922 un projet de loi visant à augmenter les taxes prélevées sur la production d'électricité hydraulique. La loi valaisanne sur l'utilisation de l'eau de 1898 donnait aux communes (sur les torrents) et au Canton (sur le Rhône) le droit de

⁹⁶ *Ibidem*.

⁹⁷ AEV, Gérard Vuffray, 1.1.1/4, Lettre du Dr H. Evéquo [R. Evéquo, de Torrenté, Dr H. Evéquo] au chef du Département de l'intérieur, 24 février 1930.

⁹⁸ SWA, PA 600 b D 3-1 II, Protokoll der 38. Sitzung der Delegation des Verwaltungsrates, Freitag den 4. August 1922, nachmittags 3-7 Uhr, im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich.

⁹⁹ *Ibidem* et Protokoll der 39. Sitzung der Delegation des Verwaltungsrates, Freitag den 25. August 1922, vormittags 9½-1¼ Uhr, im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich.

prélever une taxe de 1 à 5 francs par cheval-vapeur théorique, montant majoré si l'énergie produite est exportée hors du canton. La loi fédérale du 22 décembre 1916 sur le même sujet fixe un nouveau cadre autorisant les cantons à prélever 6 francs par cheval-vapeur sur tous les cours d'eau traversant leur territoire. Le Département des finances valaisan demande donc de taxer à hauteur de 6 francs tout cheval-vapeur produit ; les communes resteraient libres de fixer leurs taxes entre 1 et 5 francs, mais le Canton empêcherait la différence. La proposition se heurte à la résistance d'une coalition hétéroclite mêlant les représentants des communes riches en ressources hydrauliques et les défenseurs des industriels. La commission du Grand Conseil rapporte que le Conseil d'Etat va « tuer la poule aux œufs d'or » et « tuer les entreprises ». D'autres députés dénoncent la loi comme une atteinte à la « propriété » des communes sur « leurs » torrents¹⁰⁰. Une loi amendée est finalement adoptée : le Canton touchera 1.50 franc par cheval-vapeur ; les communes qui le souhaitent peuvent ensuite taxer l'énergie jusqu'à un maximum de 4.50 francs. Dans les journaux, les tensions montent dans les semaines précédant la votation populaire. Le Département de l'intérieur prétend que les industriels valaisans supportent patriotiquement le projet ; l'UIV dément et affirme que la marche de leurs affaires sera « gravement entravée par cette charge nouvelle »¹⁰¹. Les Valaisans suivent le gouvernement et acceptent la loi.

En hiver 1922-1923, les conseils supérieurs de l'AIAG se lancent dans une contre-attaque contre le gouvernement valaisan lorsqu'ils sont informés des projets de réformes fiscales et du fait que Troillet cherche à établir une base légale pour contraindre les entreprises à prendre des mesures antipollution et à payer pour les dommages qu'elles causent. Selon les informations transmises à l'AIAG, la réforme de la loi fiscale toucherait particulièrement les entreprises disposant d'une fortune nette de plus de 500 000 francs : celles-ci seraient taxées de manière progressive, à l'instar des individus. Selon les calculs de l'AIAG, la nouvelle imposition prélèverait de 60% à 70% des bénéfices de l'usine de Chippis d'une année normale. Les conseils s'alarment face à la « tendance à combler les déficits par des hausses d'impôts » et aux mesures « hostiles à l'industrie » du gouvernement valaisan. Les idées fusent. Certains politiciens siégeant à l'AIAG veulent utiliser leurs contacts privilégiés en Valais pour lancer une campagne de presse ; d'autres veulent s'adresser directement au gouvernement valaisan ou à certains de ses membres. Le conseiller national Alfred Frey (Zurich, radical) dénonce le projet de réforme de la fiscalité des entreprises comme « déraisonnable » et « anti-démocratique ». Le conseiller aux Etats Gottfried Keller (Argovie, radical) est particulièrement agressif. Il est temps, affirme-t-il, de faire comprendre à Troillet qu'il n'est « pas invulnérable ». L'AIAG redoute que l'Etat valaisan n'ait informé de ses plans la conférence des directeurs cantonaux des finances ; le cas échéant, il faudra organiser une campagne de presse nationale pour éviter que d'autres cantons ne reprennent l'idée. Une commission spéciale, composée de Keller, Frey, Maunoir et Huber est constituée en décembre pour piloter les attaques de l'AIAG contre le gouvernement valaisan. L'UIV est utilisée pour se coordonner avec les autres industriels présents dans le canton. L'AIAG fait aussi appel à des experts externes, comme le professeur de droit Ernst Blumenstein,

¹⁰⁰ BSGC, séance de relevée du 18 novembre 1922.

¹⁰¹ Union des industriels valaisans, « Loi d'impôt sur les forces hydrauliques », dans le *Confédéré*, 21 décembre 1923, p. 1 ; *IDEM*, « Les Industriels et la loi », dans *Nouvelliste valaisan*, 22 décembre 1923, p. 2.

pour faire pression sur le gouvernement¹⁰². Cette opposition s'articule particulièrement bien avec celles des conservateurs traditionalistes qui cherchent à couper les vivres à Troillet et à le forcer à une cure d'austérité.

La bataille fait rage tout au long de l'année 1923. Au final, le 15 novembre, «informée du sentiment des populations» et «de certaines discussions dans la presse et de certaines délibérations d'assemblées publiques», la commission du Grand Conseil chargée de l'examen de loi recommande la non-entrée en matière en deuxième lecture. Espérant que le retour à une conjoncture économique favorable rende les débats plus aisés, le gouvernement prend acte¹⁰³. En lieu et place, le Grand Conseil adopte un projet de taxes sur les successions, lequel se verra balayé en votation populaire. En parallèle, la dette flottante est consolidée à hauteur de 7.3 millions et le Conseil d'Etat annonce une réforme des services de l'Etat afin de réduire le déficit. Plafonné, le niveau des dépenses publiques atteint en 1923 ne sera réatteint qu'en 1928.

Quelques jours après l'échec de la réforme de la loi sur les finances, le gouvernement présente son projet de loi visant à lutter contre la pollution. Conscient qu'il se heurtera également à de fortes résistances, le Département de l'intérieur a cherché du soutien externe. Il a ainsi consulté les stations fédérales d'essais agricoles de Wädenswil et de Lausanne, l'inspectorat fédéral des fabriques, les instituts d'hygiène des Universités de Genève et de Zurich, le Bureau international du travail de Genève et l'Institut international de l'agriculture à Rome pour soutenir le projet. L'UIV se montre en revanche très critique. Elle dénonce un projet «inutile» et argumente que les dispositions de la loi fédérale sur les fabriques et du code civil suffisent¹⁰⁴.

Son opposition fait mouche. Le 23 mai 1924, le Grand Conseil passe une loi «sur la protection de la santé des hommes et des animaux, ainsi que sur la protection des cultures» fortement édulcorée. A première vue, le cadre général est très progressif. L'article 4 met tout établissement industriel «dans l'obligation d'installer des appareils appropriés pour supprimer les bruits susceptibles de troubler le repos public, pour empêcher les odeurs désagréables ou malsaines, ainsi que les émanations, fumées et poussières pouvant porter préjudice à la santé des hommes, à celle des animaux, et aux cultures avoisinantes.» L'article 5 ajoute que «tout résidu ou détrit des usines», y compris leurs eaux résiduelles, ne doivent être «en aucun cas, déversés dans un cours d'eau, sans avoir préalablement subi l'épuration jugée nécessaire par l'autorité sanitaire compétente.» En revanche, le Grand Conseil n'adopte pas les articles relatifs à l'application de la loi tels qu'ils étaient formulés par le Conseil d'Etat. Dans le projet initial, il était prévu que l'Etat nommerait deux experts contre un seul pour les usines, qu'il serait responsable de chiffrer les dommages et qu'il n'y aurait pas de procédure de recours. A la place, le Grand Conseil adopte une procédure plus compliquée. Les préfets sont responsables, en cas de problème, d'informer le Conseil d'Etat. Ce dernier doit ensuite proposer une procédure de conciliation au cours de laquelle les parties s'entendent sur la nomination d'«un ou plusieurs experts» qui détermineront les

¹⁰² SWA, PA 600 b D 3-1 II, Protokoll der 43. Sitzung der Delegation des Verwaltungsrates, Freitag den 22. Dezember 1922, vormittags 9¼-1¼ Uhr, im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich et *Ibidem*, Protokoll der 79. Sitzung des Verwaltungsrates, Freitag den 22. Dezember 1922, nachmittags 2½-4½ Uhr, im Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich.

¹⁰³ BSGC, séance du 15 novembre 1923.

¹⁰⁴ *Ibidem*, séance du 19 novembre 1923.

responsabilités, évalueront le montant des dégâts et suggéreront des modifications aux installations des industries fautives. Toutefois, les parties peuvent à tout moment renoncer à cette procédure à l’amiable et s’adresser aux tribunaux. En d’autres termes, la loi ne renforce pas les pouvoirs de l’Etat mais entérine les procédures utilisées depuis le début du siècle malgré leurs limites¹⁰⁵.

Cette procédure se révélera inappropriée, puisqu’il est souvent difficile pour les préfets de constater la pollution lorsque celle-ci est épisodique. Par ailleurs, les compagnies peuvent se tourner à tout moment vers les tribunaux si elles estiment que les modifications de leurs installations leur coûtent plus que le paiement répété d’indemnités. Finalement, comme le dénoncent les députés Couchepin et Delacoste, la loi affaiblit paradoxalement la position des riverains des usines. Les expertises prévues en cas de pollution ne sont en effet pas valables devant un tribunal. Si les parties ne trouvent pas un accord, la justice devra procéder à sa propre expertise. Il devient dès lors beaucoup plus difficile pour les lésés de faire constater les dommages et il y a un risque de prescription si ceux-ci ont plus d’une année¹⁰⁶.

Conséquences à moyen terme

Le gouvernement valaisan se voit donc défait dans deux bras de fer politiques majeurs. L’échec de la réforme fiscale affecte durablement la dynamique entre l’Etat, les grandes familles valaisannes et les principales industries du canton. La politique progressiste voulue par Troillet souffre de la politique des caisses vides instaurée par ses adversaires politiques. Certes, cela n’empêchera pas des réalisations importantes. Les historiens Arlettaz ont calculé que les investissements publics pour l’amélioration foncière se montaient à 20 millions¹⁰⁷. Il faut ajouter à ce montant l’assainissement de la plaine du Rhône, financé grâce au soutien de la Confédération. Mais on se rappellera aussi que ces 20 millions équivalent approximativement au bénéfice net de l’AIAG pour l’année record de 1917¹⁰⁸. Tout au long des années 1920 et 1930, le Département de l’intérieur et l’Association suisse pour la colonisation intérieure coopèrent pour développer divers modèles de peuplement de la plaine du Rhône. Théo Schnyder, ingénieur et chef du Service cantonal des améliorations foncières, esquisse un avant-projet dans la revue *Valais Agricole* en 1924¹⁰⁹. Or, comme le souligne lucidement le *Confédéré*, au vu du coût de près de 40 000 francs, même les petites fermes imaginées pour un domaine de trois hectares en plaine sont largement hors de la portée des paysans de montagne¹¹⁰. Sans soutien financier de l’Etat, tout cela n’est qu’une douce utopie et un slogan politique attractif. En 1936, la Confédération débloque un million de francs pour soutenir la colonisation intérieure et Schnyder développe des modèles de fermes un peu moins chères : 35 000 francs, dont 21 000 à la charge du

¹⁰⁵ *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais de 1923 à 1925*, «Loi du 23 mai 1924, additionnelle à la loi sur la police sanitaire du 27 novembre 1896, sur la protection de la santé des hommes et des animaux, ainsi que sur la protection des cultures.»

¹⁰⁶ BSGC, séance du 19 novembre 1923.

¹⁰⁷ G. et S. ARLETTAZ, «La nationalisation du Valais. 1914-1945», p. 656.

¹⁰⁸ SWA, PA 600 b D 2-22, Protokoll der 59. Sitzung des Verwaltungsrates abgehalten in Savoy Hotel Baur en Ville, Zürich, Montag, den 25. Februar 1918, nachm. 3 Uhr.

¹⁰⁹ *Le Valais Agricole*, 7, 8 et 9 (avril et mai 1924).

¹¹⁰ G., «La ferme valaisanne», dans le *Confédéré*, 4 août 1924, p. 1.

« colon ». Ce montant n'en est pas moins au-delà de la capacité financière de la grande majorité des montagnards¹¹¹.

Au final, l'agriculture valaisanne continue à reposer sur de petites exploitations fortement fragmentées. En 1939, les 20 386 exploitations agricoles du canton sont divisées en 465 624 parcelles ; 5294 exploitations possèdent une surface cultivable inférieure à un hectare, 8700 autres entre un et trois hectares. La politique agricole volontariste ne parvient pas à amener la « prospérité » promise par Troillet ; en revanche, elle est un succès politique, puisqu'elle permet d'assurer la survie d'une masse de petits propriétaires sur laquelle le régime conservateur et Troillet en particulier s'appuient pour rester au pouvoir. Quoi qu'il en soit, la « colonisation intérieure » demeure plus guidée par les usines, les hôtels et les centres urbains que par la politique volontariste de Troillet. Alors que le taux de croissance moyen de la population valaisanne entre 1920 et 1941 est de 16%, les districts de Sierre (+ 33%), de Viège (+ 32%) et de Sion (+ 26%) sont ceux où la croissance est la plus forte, portée par les centres urbains. La population de la ville de Sierre croît ainsi de 63%, celle de Viège, de 40% et celle de Sion, de 34% ; certaines communes adjacentes connaissent des taux encore plus élevés. En revanche, des zones se dépeuplent, en particulier l'entrée du Val d'Anniviers. On notera aussi la croissance de la population des stations de montagne comme Montana, Zermatt et Saas Fee, dépassant 50%¹¹².

L'Etat se trouve également désarmé durablement face aux industries en matière de pollution. A partir de 1926, le Département de l'intérieur se retrouve en charge de la pollution des eaux. En janvier, Troillet convoque une réunion relative aux eaux de la Lonza et recommande que les « autorités cantonales, pêcheurs, Direction des usines, et expert » travaillent « en commun, à l'amiable, à la recherche de solutions ». Le mot « expert » au singulier n'est pas une faute de frappe. Vouga est désigné comme expert unique pour l'Etat et la Lonza « dans le but de diminuer les frais et pour faire preuve d'un excellent esprit de conciliation ». Il est aussi décidé que les chimistes de la Lonza assisteront Vouga pour les analyses techniques et que l'entreprise couvrira les frais d'expertise. Dans les faits, ces « analyses » sont extrêmement sommaires : Vouga reçoit des bombonnes de différents liquides dont il ignore la nature et se contente d'étudier la réaction de diverses espèces de poissons dans ceux-ci. Dans certains cas, les poissons meurent dans des conditions effroyables en quelques minutes. Lorsque la majorité des poissons survivent après plusieurs heures, Vouga conclut que le liquide est « sans danger » et peut être déversé dans les rivières. Cette approche permet d'éviter les « vagues mortelles » et autres dégâts à court terme, mais elle n'évite pas le rejet de polluants dont les effets ne sont pas visibles tout de suite. Cette manière de faire affaiblit considérablement et durablement la position de l'Etat face à l'industrie. Elle écarte des discussions le fonctionnaire valaisan le plus compétent et le plus

¹¹¹ A. T., « Le problème de la Colonisation Intérieure », dans la *Patrie valaisanne*, 14 juin 1938, p. 1.

¹¹² Office cantonal de statistique et de péréquation, « Historique de la population résidante par commune dès 1850 », calculs par l'auteur, [en ligne :] <https://www.vs.ch/documents/189618/8650850/Historique+de+la+population+r%C3%A9side+par+commune+d%C3%A8s+1850.xls/4d24d523-d143-dbdd-4fe2-1f5ae11d1e12?t=1598515337821&v=1.0> (consulté le 18 septembre 2023). Pour une étude plus approfondie de la démographie valaisanne, voir Jean-Henry PAPILLOU, « La population valaisanne à l'époque contemporaine », dans *Société et culture du Valais contemporain. Développement et mutations du Valais*, Sion, Groupe valaisan de sciences humaines, 1976, p. 63-125.

combatif, le chimiste cantonal Zurbriggen, et prive l'Etat de l'acquisition de connaissances suivies et approfondies sur les effets de la pollution et sur ce qui se passe sur les sites industriels. Dans le courant des années 1930, la pratique de la visite annuelle de l'AIAG est abandonnée pour cause de coûts ; elle est réintroduite en 1945¹¹³.

En matière de protection des cultures, qui souffrent de dégâts plus visibles, la pratique du chiffrage des dommages par des commissions de trois experts devient une routine qui se reproduit année après année. Dans les alentours immédiats des usines d'aluminium, les arbres deviennent malingres, manquent de végétation ; les jeunes arbres ne poussent plus et se dessèchent avant d'arriver à maturité. Les cultures deviennent ainsi de plus en plus clairsemées. Plus loin, les fruits qui poussent sont « atrophiés, spongieux, insipides » et les feuilles des arbres, « brûlées ». La situation dans la seconde partie des années 1920 et dans les années 1930 est certes meilleure que durant la Première Guerre mondiale, mais le « jardin de la Suisse » s'habitue à vivre avec la pollution.

Conclusion

Cet article aboutit à une conclusion légèrement différente de celle d'autres contributions sur les relations entre l'Etat du Valais et les grandes industries durant la première partie du xx^e siècle. S'il ne fait aucun doute que le rapport de force est nettement en faveur des industries, l'idée que l'AIAG impose ses vues après avoir « phagocyté » l'appareil étatique doit être revue. En effet, il est clair que l'Etat valaisan n'a pas les ressources bureaucratiques et techniques pour faire face aux défis complexes créés par l'industrialisation au tournant du xx^e siècle. L'enjeu pour les entreprises est donc moins d'influencer voire de contrôler directement l'appareil étatique que de limiter son développement pour le maintenir dans une dépendance structurelle face au secteur privé. Cet objectif est au cœur de l'alliance pragmatique entre l'industrie « étrangère » et l'aile droite du parti conservateur valaisan. La montée du conservatisme progressiste au cours des années 1910 constitue un défi important pour ces deux forces et les positions combatives de Maurice Troillet face à l'industrie lui valent un soutien populaire incontestable à la sortie de la guerre. Ce développement se révélera toutefois éphémère. Menés par l'AIAG, les milieux industriels vont rapidement s'organiser pour contrer les propositions progressistes en matière de taxation et de protection contre la pollution durant la première moitié des années 1920. Le bras de fer tourne rapidement en leur faveur. Privé de ressources, l'Etat valaisan, qui commençait tout juste à s'organiser face aux défis de l'industrialisation, retourne rapidement à une politique de conciliation avec la puissante industrie et restera dans cette position de faiblesse tout au long de l'entre-deux-guerres.

¹¹³ AEV, 5350-1, 2.8.4.1, [s.n.], Lettre à la direction des Usines de Chippis, Industrie de l'Aluminium S.A., 30 avril 1945.